Lyon 2e, 7e, 8e

Aménagement de la Voie Lyonnaise n°8
Du pont de l'Université à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel

Dossier de concertation préalable

Dossier de concertation mis à disposition du public au titre des articles L 103-2 du Code de l'urbanisme

Perspective rue Camille Roy – Street Architecture

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON

SOMMAIRE

- **Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable** **p. 3**
- **Objectifs du projet** **p. 7**
  - Préambule p. 8
  - Les Voies Lyonnaises p. 12
  - La ligne 8 p. 14
  - Les aménagements de la concertation p. 15
- **Éléments de contexte et projet connexe** **p. 16**
  - Tronçon 1 : du Pont de l'Université à la rue Camille Roy p. 23
  - Tronçon 2 : Rue et Pont de l'Epargne p. 34
  - Continuité de la Voie Lyonnaise de la rue Camille Roy à la place du Bachut p. 39
  - Tronçon 3 : de la place du Bachut au boulevard Ambroise Paré p. 41
  - Continuité de la Voie Lyonnaise : du boulevard Ambroise Paré au boulevard Pinel p. 46
- **Calendrier prévisionnel** **p. 49**
- **Cahier destiné à recevoir les observations du public** Annexe

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON

Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

MÉTROPOLE GRAND LYON

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2023-08-22-R-0669

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème

Objet : **Aménagement de la Voie lyonnaise n° 8 depuis le pont de l'Université jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel - Ouverture et modalités de la concertation**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 9523

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 8 à Lyon 7ème et Lyon 8ème, depuis le pont de l'Université jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

arrête

Article 1 - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains)
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le pont de l'Université reliant Lyon 2ème et Lyon 7ème,
- la rue de l'Université à Lyon 7ème,
- la rue Marc Bloch à Lyon 7ème,
- la rue Camille Roy à Lyon 7ème,
- la rue Marius Berliet à Lyon 7ème, entre le carrefour rue de l'Épargne/rue Berliet et le carrefour du Bachut,
- l'avenue Jean Mermoz à Lyon 8ème, depuis le carrefour du Bachut jusqu'à l'avenue Ambroise Paré.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie de Lyon 2ème, 2 rue d'Enghien,
- à la Mairie de Lyon 7ème, 16 place Jean Macé,
- à la Mairie de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises8sud@grandlyon.com.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation se tiendra courant septembre-octobre 2023 pour une durée d'environ 5 semaines.

Une réunion publique sera organisée pendant la période de la concertation à Lyon 7ème et s'adressera à l'ensemble du public.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté et le plan de périmètre seront publiés sur le site internet de la Métropole.

Un avis indiquant la date d'ouverture et la date de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

Cet avis administratif sera affiché à la Métropole et en Mairies de Lyon 2ème, Lyon 7ème et Lyon 8ème.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire de Lyon 7ème et messieurs les Maires de Lyon 2ème et Lyon 8ème.

Article 8 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 22 août 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 22 août 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230822-310476-AR-1-1
Date de télétransmission : 22 août 2023
Date de réception préfecture : 22 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2023-09-29-R-0788

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème

Objet : **Aménagement de la Voie lyonnaise n° 8 à Lyon depuis le pont de l'Université jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel - Ouverture et modalités de la concertation - Modification de l'arrêté n° 2023-08-22-R-0669 du 22 août 2023**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 9963

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2°de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-08-22-R-0669 du 22 août 2023 fixant l'ouverture et les modalités de la concertation de la ligne 8 des Voies lyonnaises pour sa section depuis le pont de l'Université jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 8 à Lyon 7ème et Lyon 8ème depuis le pont de l'Université jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

arrête

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté n° 2023-08-22-R-0669 du 22 août 2023 est modifié de la manière suivante :

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le pont de l'Université reliant Lyon 2ème et Lyon 7ème,
- la rue de l'Université à Lyon 7ème,
- la rue Marc Bloch à Lyon 7ème,
- la rue Camille Roy à Lyon 7ème,
- la rue de l'Épargne à Lyon 7ème et à Lyon 8ème,
- la rue Marius Berliet à Lyon 8ème, entre le carrefour rue de l'Épargne/rue Berliet et le carrefour du Bachut,
- l'avenue Jean Mermoz à Lyon 8ème, depuis le carrefour du Bachut jusqu'à l'avenue Ambroise Paré.

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Métropole de Lyon n° provisoire 9963 2

Article 2 - L'article 4 de l'arrêté n° 2023-08-22-R-0669 du 22 août 2023 est modifié de la manière suivante :

La concertation se tiendra courant octobre-novembre 2023 pour une durée d'environ 5 semaines.

Article 3 - Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023-08-22-R-0669 du 22 août 2023 restent inchangées.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire de Lyon 7ème et messieurs les Maires de Lyon 2ème et Lyon 8ème.

Article 6 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 29 septembre 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 29 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230929-312364-AR-1-1
Date de télétransmission : 29 septembre 2023
Date de réception préfecture : 29 septembre 2023

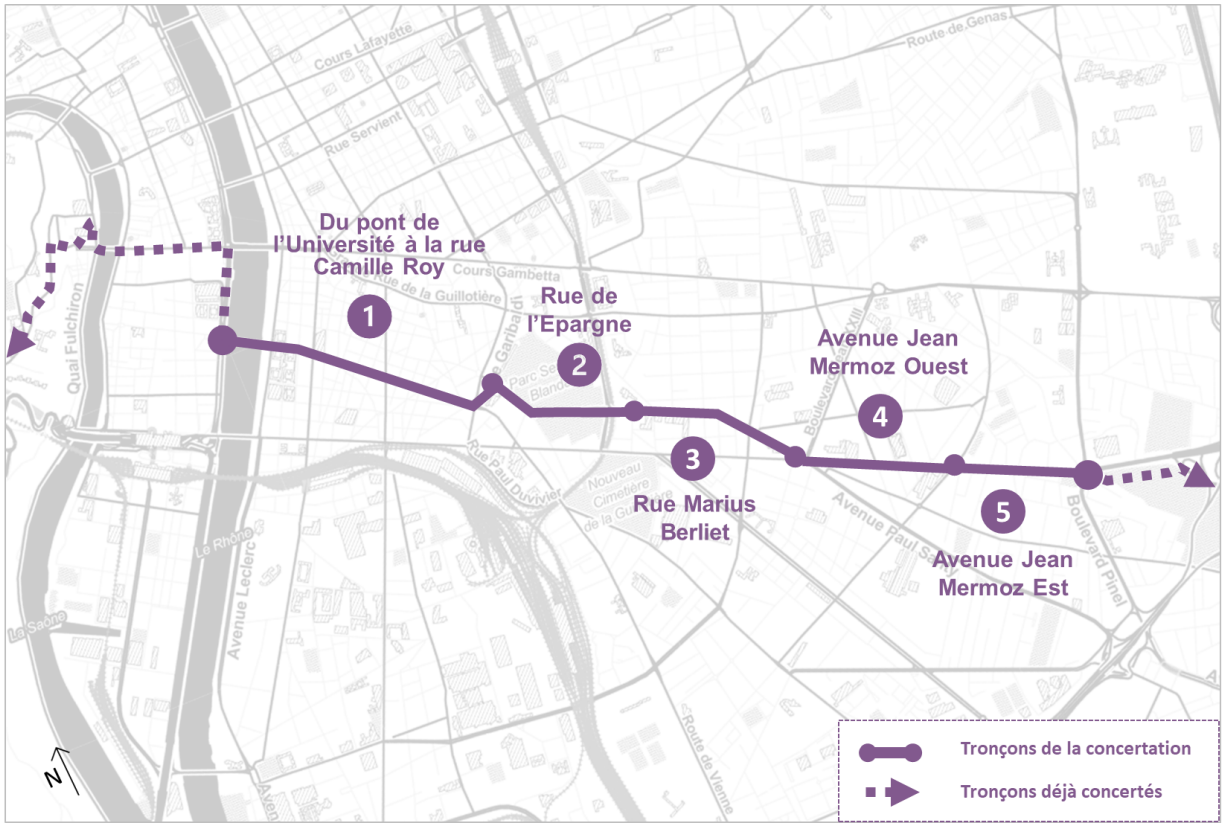

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON

Objectifs du projet

MÉTROPOLE GRAND LYON

PRÉAMBULE

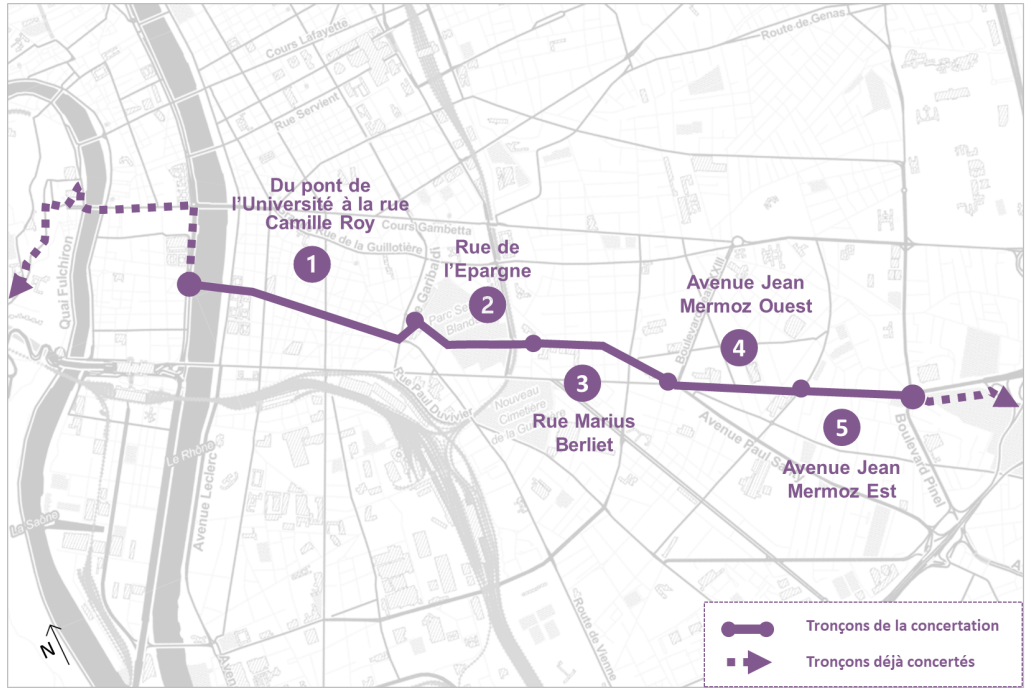

La concertation préalable au sens des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet de création de la Voie Lyonnaise n°8 entre le pont de l'Université à Lyon 2e et l'intersection de l'avenue Jean Mermoz avec le boulevard Pinel à Lyon 8e.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les ilots de chaleurs urbains),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en communs selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

Les objectifs de la concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

MÉTROPOLE GRAND LYON

PRÉAMBULE

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition du présent dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- À l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20, rue du Lac à Lyon 3e,
- À la Mairie du 2e arrondissement de Lyon, 2, rue d'Enghien,
- À la Mairie du 7e arrondissement, 16 place Jean Macé,
- À la Mairie du 8e arrondissement, 12 av jean Mermoz.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com où vous pourrez apporter votre contribution et voter pour celles déjà publiées.

Le dossier de concertation préalable comprend :
- l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises8sud@grandlyon.com

Une réunion publique est programmée le lundi 16 octobre de 18h30 à 20h00, dans la salle des mariages de la mairie du 7e arrondissement de Lyon et s'adressera à l'ensemble du public.

MÉTROPOLE GRAND LYON

LA MOBILITÉ EN MÉTROPOLE – LE CONSTAT

67% de l'espace de voirie pour 42% des déplacements

-10% de déplacements en voiture depuis 2019

8 jours/an passés dans les embouteillages en moyenne

1 foyer sur 3 sans voiture dans la Métropole en 2022

+12% de trajets à vélo entre 2021 et 2022, **+370% en 10 ans**

Principaux freins à la pratique : **insécurité et cohabitation avec les autres modes**

20% de trottoirs **non-réglementaires ou absents**

35% de déplacements quotidiens à pied

Fréquentation à la hausse après une chute due au COVID **+19% en 2022**

À capacité de voirie équivalente,
là où peut passer

1 personne en voiture,
peuvent passer :

5 personnes en transports en commun

7 personnes à vélo

10 personnes à pied

L'enjeu : rééquilibrer l'espace public
pour refléter l'évolution des mobilités dans la Métropole

MÉTROPOLE GRAND LYON

LA MOBILITÉ EN MÉTROPOLE – LES SOLUTIONS

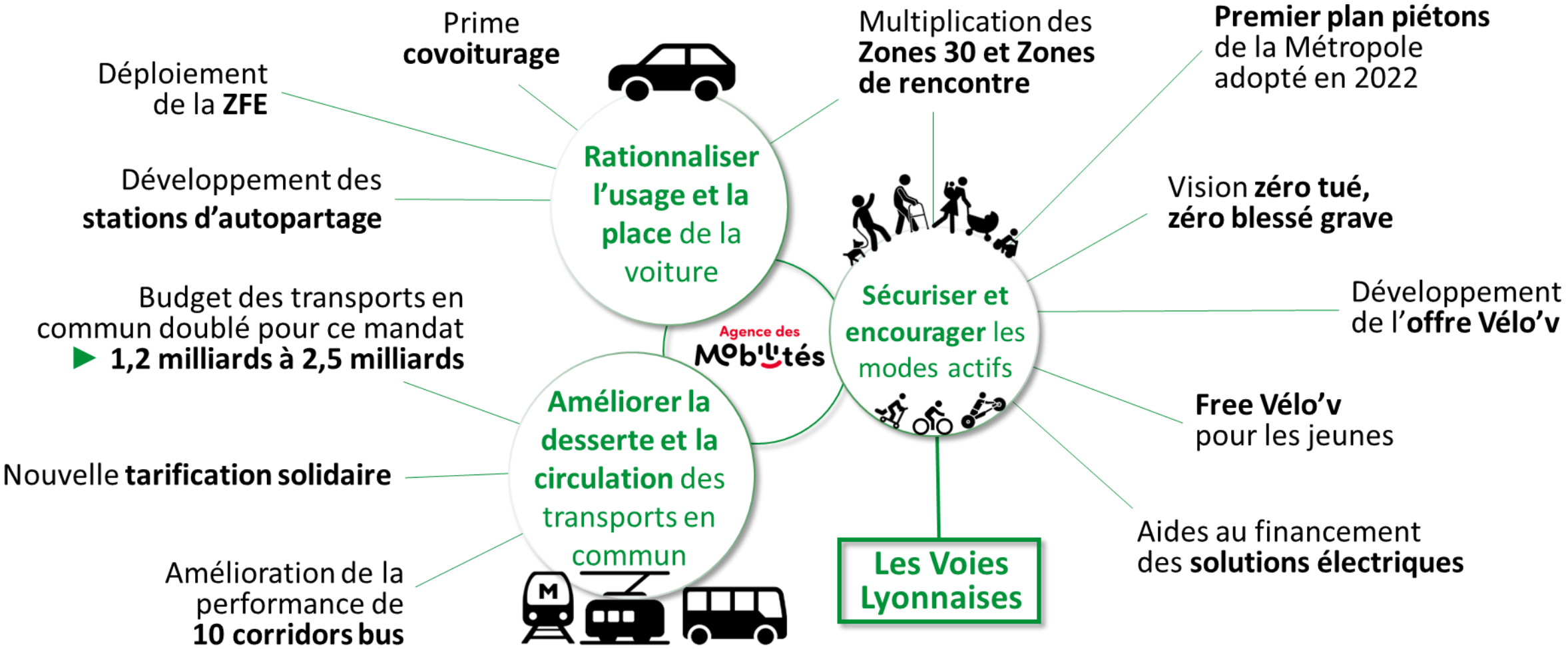

En permettant à ceux **qui le veulent et le peuvent** d'adopter modes actifs et transports en commun, **on facilite la circulation de tous.**

MÉTROPOLE GRAND LYON

LES VOIES LYONNAISES

Confort et sécurité pour tous les usages et tous les usagers des modes actifs

- ✓ **Un réseau en toile d'araignée**
  pour lier les communes de la périphérie entre elles
- ✓ Des **trajets les plus directs possibles**
  insérés sur de grands axes et faciles à repérer grâce à une signalétique identifiable
- ✓ **Une séparation des modes**
  pour protéger piétons et cyclistes et encourager une mobilité sécurisée des plus vulnérables (PMR, cyclistes débutants, enfants…)
- ✓ Des **pistes larges** pour :
  - accueillir tous les gabarits (vélos-cargos, vélos adaptés…)
  - doubler sans gêner (vélotafeurs pressés)
  - circuler de front (familles avec enfants en promenade)

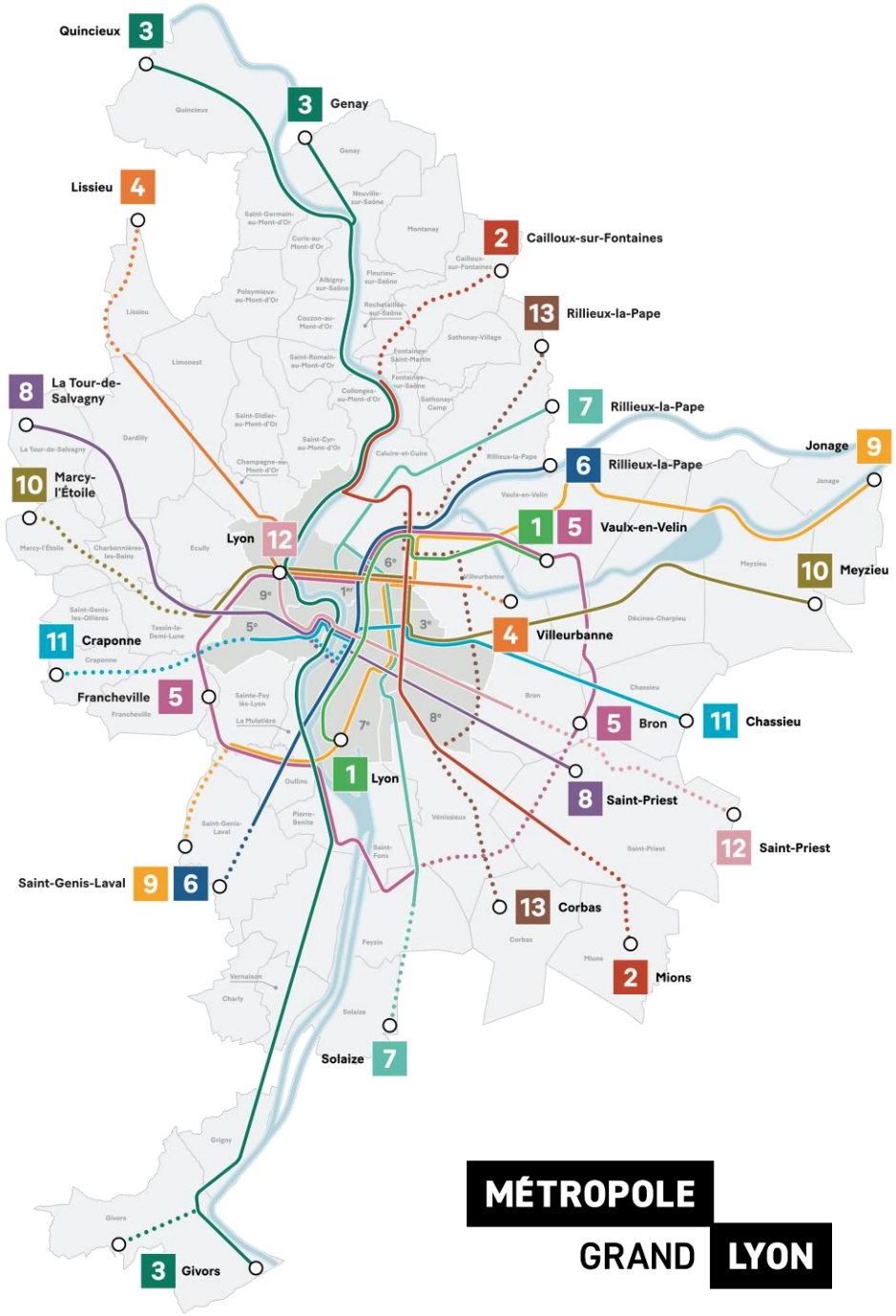

MÉTROPOLE GRAND LYON

LES VOIES LYONNAISES

Au-delà de la mobilité :

✓ Un enjeu d'amélioration de la santé des habitants :

- Lutte contre la **sédentarité**
- Amélioration de la **qualité de l'air**
- **Végétalisation** pour lutter contre les îlots de chaleur
- **Désimperméabilisation** pour améliorer la porosité des sols

✓ Un enjeu économique :

- Offre alternative face à l'**augmentation de coût des énergies carbones** et au prix élevé des véhicules électriques
- Accompagnement au **développement de la cyclologistique**

MÉTROPOLE GRAND LYON

LA LIGNE 8

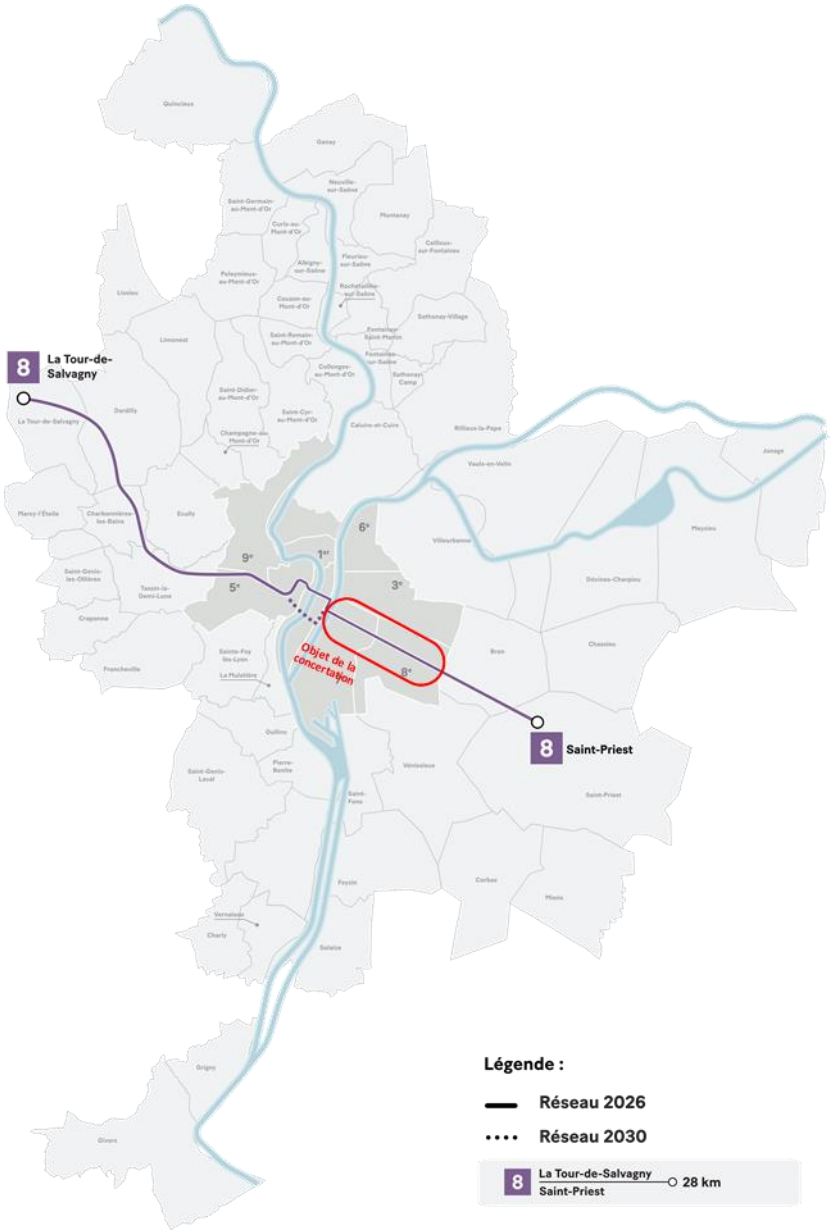

Longue de 28 kilomètres à horizon 2026, **la Voie Lyonnaise numéro 8 (VL8) s'étend de la Tour de Salvagny à Saint-Priest** en passant par Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Tassin-la-Demi-Lune, Ecully, les 5e, 2e, 7e et 8e arrondissements de Lyon, Bron et St-Priest.

Comme toutes les autres Voies Lyonnaises, la VL8 s'insère dans le réseau des transports en commun. **La ligne 8 croise des lignes structurantes** telles que les Métros A et D, les lignes de Tram T6,T4,T2,T1, ainsi que les lignes de TER à la **gare d'Écully-la-Demi-Lune et via le centre d'échange de Lyon Perrache**.

Ce nouvel axe offre une liaison cyclable d'ouest en est et traverse des paysages emblématiques et patrimoniaux de la Métropole de Lyon, notamment la Presqu'île, la Saône et le Rhône.

La ligne 8 a une portée symbolique forte, **offrant de nouvelles possibilités de liaisons pour les cyclistes entre des polarités telles que les deux campus de l'Université Lyon II – sur les quais et à la Porte des Alpes ou les parcs Blandan et de Parilly**. De plus, la Voie Lyonnaise 8 améliore autant que possible la marchabilité des espaces publics traversés.

La ligne irrigue ainsi de multiples polarités existantes (Pôle d'échange multimodal Lyon Perrache, Campus Universitaires des quais du Rhône et de Bron) et à venir (Campus du Numérique à Charbonnières-les-Bains) et veille à se connecter aux différents aménagements existants du réseau cyclable lyonnais ainsi qu'aux futures Voies Lyonnaises qui croisent la ligne 8 : les lignes 10, 5, 12, 11, 3, 6, 1, 9, 7, 2, 13 (d'ouest en est).

Cette ligne a la particularité de s'inscrire dans un territoire en mutation faisant l'objet de projets d'aménagement et de réflexions territoriales. **De ce fait les aménagements proposés permettent d'absorber des flux de cyclistes en augmentation constante tout en s'appuyant autant que possible sur les voiries existantes.**

MÉTROPOLE GRAND LYON

LES AMÉNAGEMENTS DE LA CONCERTATION

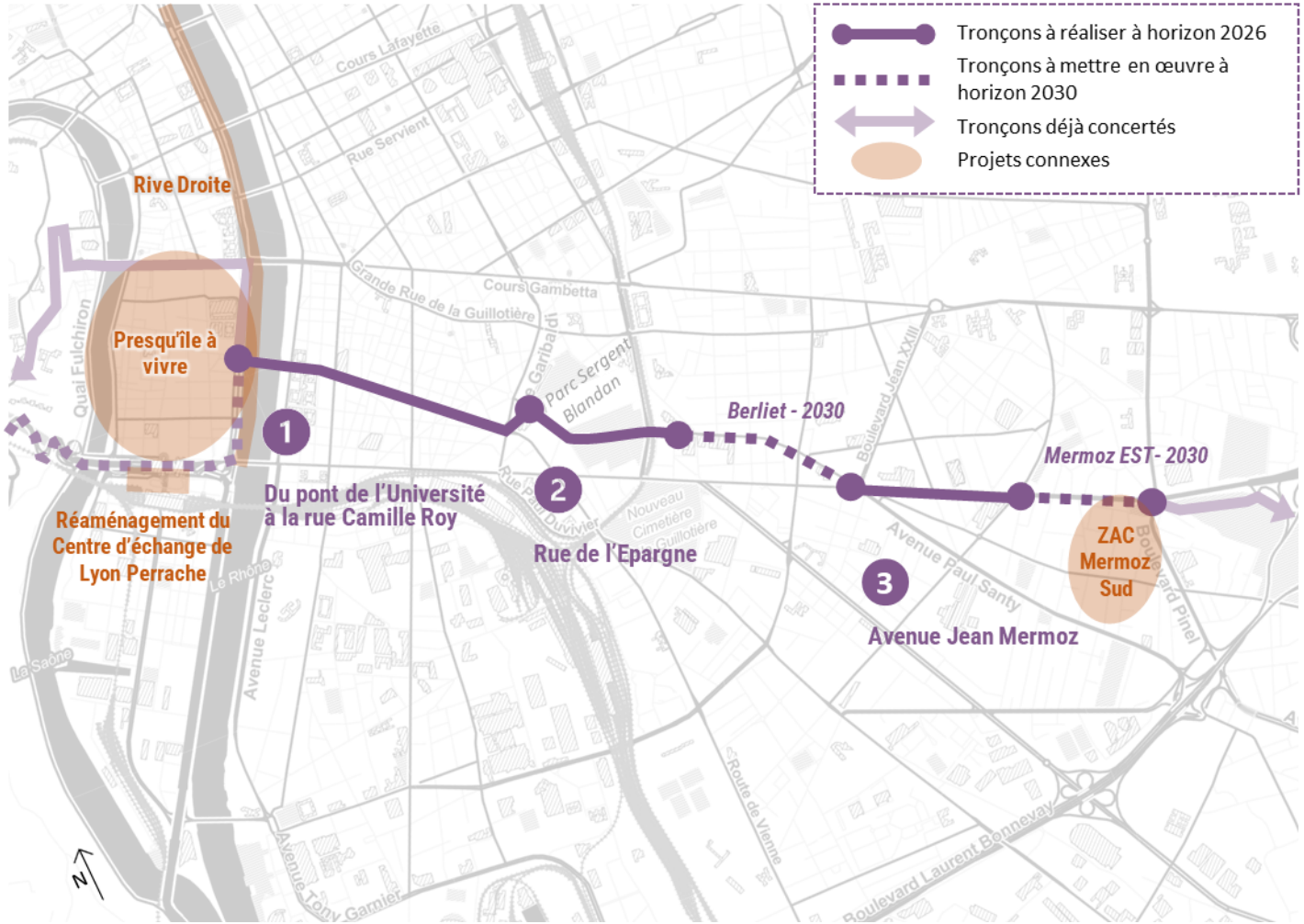

Les éléments proposés à la concertation s'établissent sur la ligne 8 et plus précisément sur la commune de Lyon (2e, 7e, 8e arrondissements).

À l'ouest de ce tronçon plusieurs concertations ont eu lieu à l'automne 2022 de la Tour-de-Salvagny à Tassin-la-Demi-Lune, et au printemps 2023 pour le tronçon entre Tassin-la-Demi-Lune et Saint-Just ainsi que pour le tronçon entre Saint-Just et la place Bellecour (tronc commun avec la ligne 12). À l'est, la ligne 8 entre Bron et Saint Priest a fait l'objet d'une concertation début 2023.

Entre le Rhône et le parc Blandan, la Voie Lyonnaise 8 emprunte le pont de l'Université puis la rue de l'Université jusqu'à la rue Camille Roy (tronçon 1).

Elle poursuit ensuite son trajet sur la rue de l'Épargne en longeant le parc Blandan et en traversant les Voies Ferrées (tronçon 2).

Par la suite, l'itinéraire cyclable passe par la rue Marius Berliet, via les couloirs bus existants de manière provisoire. Dans cette rue, l'aménagement d'une piste cyclable dédiée est reporté à l'horizon 2030.

À partir de la place du Bachut, la ligne 8 est aménagée sur l'avenue Jean Mermoz et ce jusqu'à l'intersection avec le boulevard Ambroise Paré (tronçon 3).

La dernière section, entre les boulevards Ambroise Paré et Mermoz Pinel, récemment aménagée dans le cadre du tramway T6, est conservée dans son aménagement actuel à court terme. Elle pourrait être retravaillée à horizon 2030.

MÉTROPOLE GRAND LYON

Éléments de contexte et projets connexes

FOCUS : Le patrimoine

Fond : atlas du Patrimoine

La ligne 8 sud se situe dans un contexte historique. Elle traverse un site patrimonial remarquable (de la Presqu'île à la rue de l'Université) mais aussi des périmètres de protection des abords de monuments historiques tels que celui du Garage Citroën (2), du Château de la Motte (3) et de la Villa Rhodania (4).

Contemporaine des Universités, la rue de l'Université est absente de la carte topographique de 1855 (ci-contre). Le Pont (1) a été inauguré en 1903. Cette rue n'a pas connu de plantations d'alignement comme l'illustre la photographie ci-jointe.

Le patrimoine est omniprésent dans le paysage de la ligne. L'aménagement de la Voie Lyonnaise 8 prend en compte ces enjeux patrimoniaux et apporte des améliorations notamment en termes de végétalisation pour rafraîchir les rues en offrant des trottoirs ombragés.

Monuments historiques

Bibliothèque Municipale de Lyon

Archives Municipales de Lyon

Archives Municipales de Lyon

Culture.gouv

Archives Municipales de Lyon

La rue de l'Université

Archives Municipales de Lyon

Traversée de la Presqu'île : réflexions et études

Des réflexions et études ont été menées sur la traversée de la Presqu'île.

Les aménagements suivants sont reportés à 2030 :

- **l'arrivée par la Montée de Choulans** en raison notamment de la priorité donnée aux lignes de bus avant l'arrivée du Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) ;
- **le passage des trémies sous le Centre d'échange de Lyon Perrache (CELP)** afin de désamianter préalablement les ouvrages et de réaliser les travaux du projet « Ouvrons Perrache » (rénovation en profondeur du CELP).

Des études d'alternatives aux trémies ont débouché sur des résultats peu convaincants :

- **une variante via le parvis de la Gare de Lyon Perrache** au tracé trop indirect pour être réaliste, notamment avec la difficulté de contournement de l'autoroute M7 ;
- **des variantes par les rues proches de la place Carnot** ne permettant pas de réaliser un aménagement confortable pour les cycles sans apaiser au préalable les rues, apaisement prévu via le projet « Presqu'île à vivre ».

À court terme, il a été retenu que l'itinéraire de la VL8 serait mutualisé avec celui de la ligne 12 depuis la place de Trion (5e arrondissement de Lyon), puis suivrait la ligne 6 sur la rive droite du Rhône pour rejoindre le Pont de l'Université.

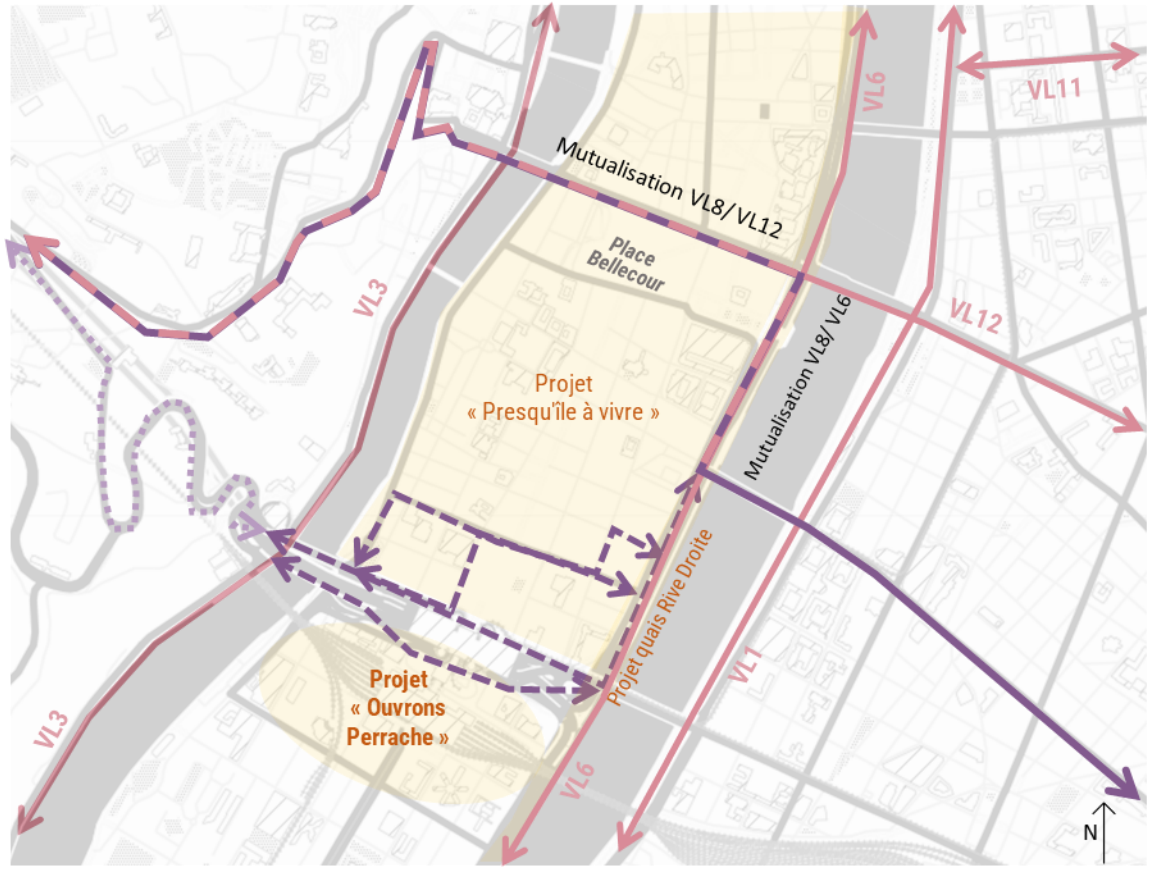

Les projets en interface avec la Voie Lyonnaise 8 sur la Presqu'île

Itinéraires étudiés
Itinéraire VL8
Autres Voies Lyonnaises
Périmètre des projets connexes – VL8 2030
VL8 montée de Choulans (horizon 2030)

MÉTROPOLE GRAND LYON

FOCUS : Projet connexe « Ouvrons Perrache » et désamiantage des trémies routières

Le Centre d'Echanges de Lyon Perrache (CELP) fait actuellement l'objet d'une requalification de grande ampleur. La reconversion du bâtiment, inauguré en 1976, s'impose aujourd'hui afin de conforter son rôle stratégique au cœur des mobilités de la Presqu'île et de la Métropole, tout en atténuant autant que possible la coupure urbaine qu'il constitue aujourd'hui. La livraison du projet est actuellement planifiée pour 2028.

Projet d'APSYS + QUARTUS – vue piétonne depuis la Place Carnot

Les trémies routières permettant le passage sous le CELP font également l'objet d'une campagne de désamiantage complexe et nécessitent plusieurs années afin de permettre les continuités de circulation. Une fois ce désamiantage terminé, il pourra être envisagé de réaliser la ligne 8 sur l'une des voies de la trémie la plus au Nord où la circulation automobile peut s'écouler sur une seule voie sans difficulté.

MÉTROPOLE GRAND LYON

FOCUS : Projet connexe « Presqu'île à vivre»

La Voie Lyonnaise 8 entre également en interface avec le projet d'apaisement de la Presqu'île. Ce projet nommé « Presqu'île à vivre » prévoit le réaménagement de nombreux espaces de la Presqu'île afin de la rendre plus agréable pour les piétons, y planter des arbres pour réduire l'effet îlot de chaleur urbain, et réduire le trafic afin de limiter également les nuisances sonores.

Le projet concerne la Presqu'île entre le bas des pentes de la Croix-Rousse et la gare de Perrache. Une première étape d'apaisement de la circulation consiste à mettre en place une zone à trafic limité entre la place des Terreaux et la place Bellecour, ainsi que la piétonnisation de plusieurs rues. L'apaisement au sud de la place Bellecour est en cours de réflexion.

Plan de la mise en place d'une zone à trafic limité - Métropole de Lyon

Perspectives de quelques aménagements projetés : rue de la République, rue Serlin et place des Cordeliers

MÉTROPOLE GRAND LYON

FOCUS : Projet connexe « Rive Droite »

Le projet d'aménagement de la « Rive Droite » du Rhône s'interface également avec la VL8. La Métropole et la Ville de Lyon ont lancé en 2021 un **projet urbain visant à réaménager 2,5 km de quai de la rive droite du Rhône**. Le périmètre porte sur les quais entre le tunnel de la Croix-Rousse (pont de Lattre de Tassigny) et Perrache (pont Gallieni), de façade à fleuve, incluant les ponts.

Le projet propose de **dessiner sur la Rive droite un grand jardin nature et une longue promenade suspendue sur l'eau**, ponctuée de haltes de contemplation propices à la flânerie et à la détente. Il s'agit de retrouver ici les usages d'une promenade urbaine « en balcon », héritée du 19e siècle, dans un écrin de verdure qui revalorise le patrimoine de cette rive.

L'aménagement de cette promenade est rendu possible grâce à la **réduction de voies de circulation automobile** qui permet de limiter les nuisances sonores et les émissions polluantes liées au trafic routier. Le projet est conçu de manière à éloigner autant que possible l'espace de déambulation piétonne des voiries de circulation automobile afin de proposer des espaces apaisés.

Comme l'illustre la perspective ci-jointe, le projet permettra la création d'un aménagement cyclable sur les quais du Rhône, intégré à l'itinéraire de la Voie Lyonnaise n°6. La Voie Lyonnaise n°8 comporte un tronc commun avec la ligne 6 entre la rue de la Barre et le pont de l'Université.

Rive droite du Rhône – place Antonin Poncet @BASE

Rive droite du Rhône – VL6 @BASE

MÉTROPOLE GRAND LYON

Les projets de corridors bus et le projet C12

SYTRAL Mobilités et la Métropole de Lyon poursuivent le développement d'un réseau de bus plus performant, plus fiable et plus rapide.

Le plan de mandat 2021-2026 prévoit notamment la réalisation de 10 corridors permettant d'améliorer l'exploitation de 15 lignes majeures grâce à des aménagements adaptés améliorant leurs conditions de circulation.

Le tracé de la Voie Lyonnaise 8 est concerné notamment par le corridor n°3 : Porte du Sud > Centre

Dans le périmètre du projet de la ligne 8, le projet de corridor Porte du Sud > Centre, consiste à créer une continuité de couloir bus pour la ligne C12 (de Vénissieux à Bellecour) sur l'axe constitué des rues de l'Université et Marc Bloch depuis Garibaldi jusqu'aux quais.

Les études d'insertion et de circulation de la Voie Lyonnaise 8 ont intégré le projet de corridor afin de vérifier la compatibilité des deux projets dans un secteur très dense où l'ensemble des modes doivent pouvoir trouver leur place : piétons, cyclistes, transports en commun et véhicules routiers.

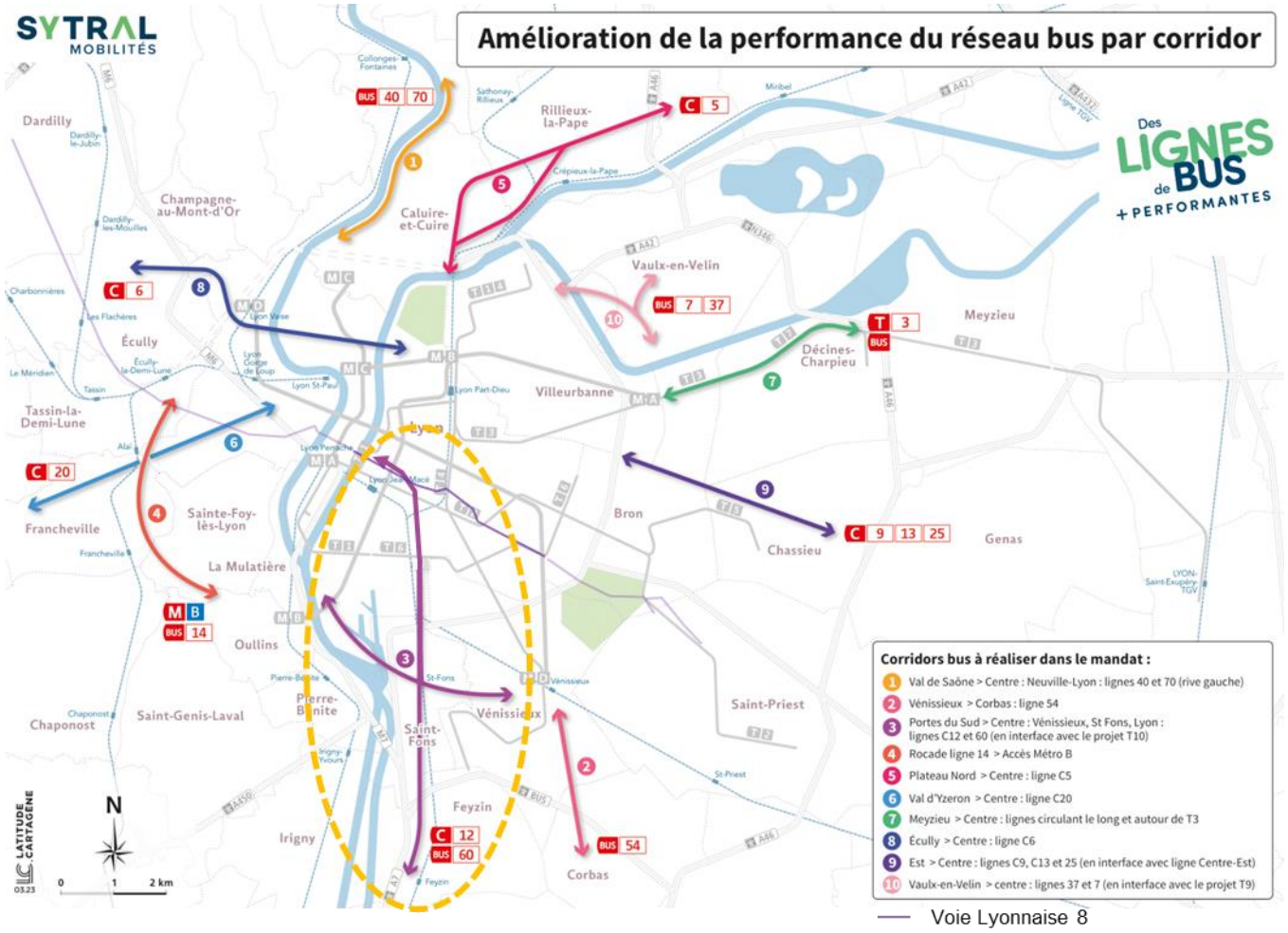

Source : https://www.SYTRAL.fr/613-reseau-bus-performant.htm

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1
Du pont de l'Université à la rue Camille Roy

TRONCON 1 : Fonctionnement global de l'axe Université Bloch – étude de circulation

L'espace composé des rues de l'Université et Marc Bloch est aujourd'hui essentiellement réservé aux circulations routières. Le projet vise l'apaisement et la végétalisation de l'axe, tout en valorisant la qualité architecturale dans un secteur au patrimoine riche.

Les études d'insertion de la Voie Lyonnaise et du projet de corridor bus montrent que **la largeur disponible des rues ne permet pas d'insérer toutes les fonctionnalités sur l'axe :** Voie Lyonnaise 8, double couloirs bus, bandes plantées avec arbres de haute tige, stationnement livraison, arrêts de bus amélioration du confort pour les piétons et circulations routières.

L'étude de circulation a exploré **la possibilité de la réduction de la capacité routière à une seule voie** sur l'axe Université/ Bloch. Cette étude a notamment pris en compte les différents grands projets qui impactent le plan de circulation des 7e et 8e arrondissement (requalification de la rue Garibaldi par exemple) et montre que le passage à une seule voie est possible entre les rues Pasteur et Domer.

Pour assurer l'écoulement de la circulation automobile, il est toutefois nécessaire de conserver deux voies routières entre le quai C. Bernard et la rue Pasteur (séquence B), et entre la rue Domer et la rue Garibaldi (séquence D). Les études de circulation seront poursuivies dans les études détaillées du projet afin d'adapter le fonctionnement routier de manière plus locale.

Fort de l'enseignement de ces études, il a été retenu de placer la Voie Lyonnaise 8 ainsi que le sens Est-Ouest de la future ligne C12 sur la rue de l'Université, le contre-sens de la ligne C12 empruntant la rue Chevreul entre les quais et la rue Domer.

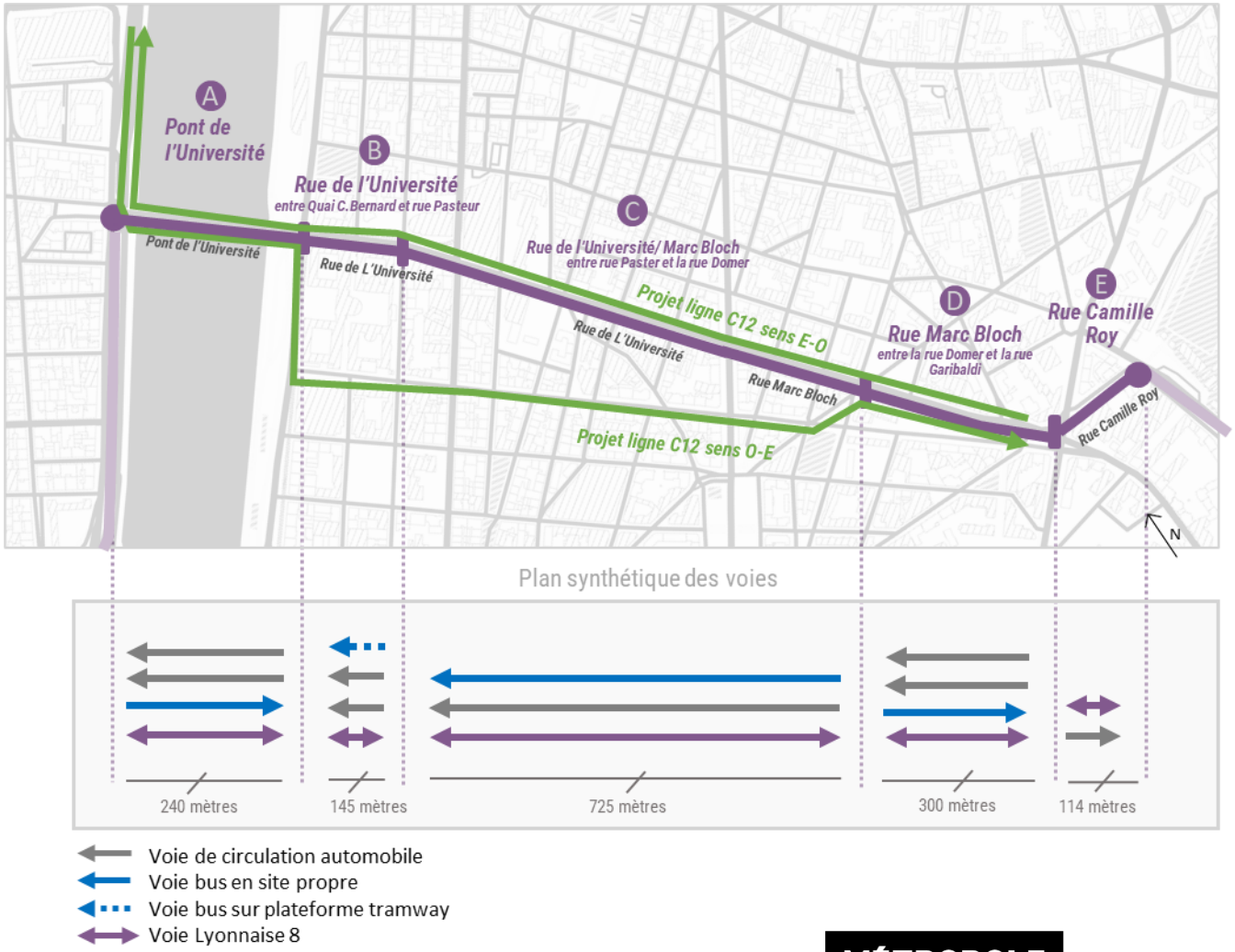

Tronçon 1 – Séquence A : Pont de l'Université

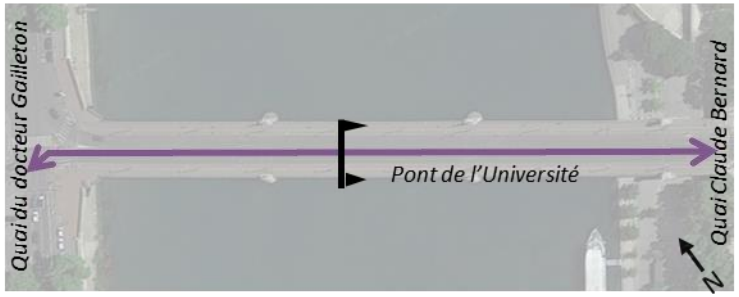

L'insertion de **la Voie Lyonnaise 8 sur le Pont de l'Université** est proposée en piste cyclable à double sens au sud du pont. Afin d'intégrer le projet de la ligne C12, une voie bus en site propre dans le sens Ouest-Est est également créée.

Dans le sens Est-Ouest, il est prévu de donner la priorité aux feux pour les bus afin d'améliorer leurs temps de parcours.

Cet aménagement entraine la suppression de deux voies de circulation automobile. Les études de circulation prenant en compte l'impact des projets du secteur, ont permis de montrer que les flux de circulation automobile à venir sur le Pont pourront s'écouler sans congestion sur deux voies.

Le Pont de l'Université date du XIXe siècle et revêt un intérêt patrimonial majeur.

L'aménagement détaillé sera discuté avec l'architecte des bâtiments de France, garant de la préservation de la qualité architecturale de l'ouvrage.

Le Pont de l'Université vu depuis la rive droite du Rhône

Le Pont de l'Université dans son contexte et aménagement actuels (photos SA)

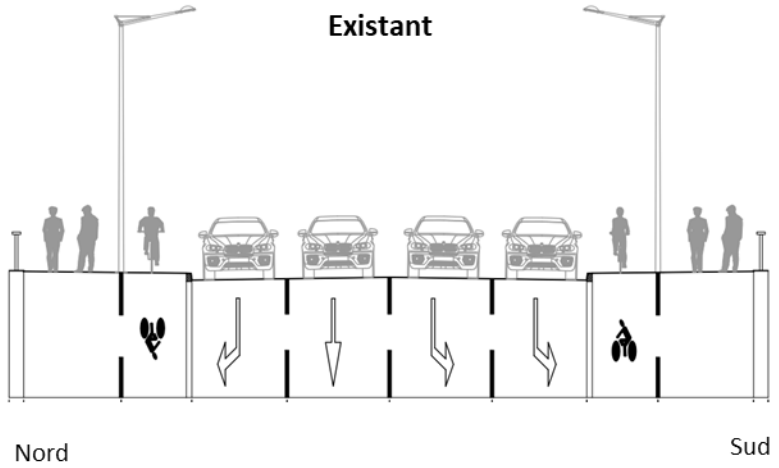

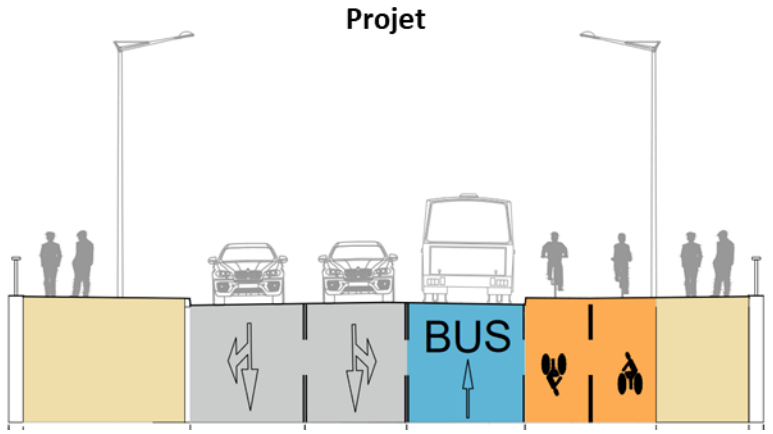

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence B : Rue de l'Université entre le Quai C. Bernard et la rue Pasteur (1/2)

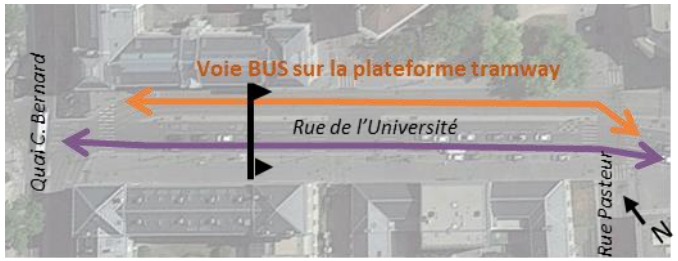

Sur cette séquence de la rue de l'Université entre le Quai C. Bernard et la rue Pasteur, il est proposé **d'insérer la Voie Lyonnaise au sud en piste cyclable à double sens**. L'espace disponible et la nécessité de conserver deux voies de circulation automobile à l'approche du quai ne permettent pas d'insérer un couloir bus réservé.

Afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité de la ligne C12, **deux hypothèses seront étudiées dans les études détaillées** :

- insérer les bus sur la plateforme du tramway

ou

- assurer une priorité des bus aux feux.

Une bande plantée est intégrée à côté de la Voie Lyonnaise, permettant ainsi de végétaliser cet espace au caractère très minéral.

Dans les profils ci-contre, deux principes sont proposés ; **la solution retenue in fine sera celle présentant la meilleure compatibilité entre les objectifs du projet et la présence de réseaux enterrés existants (électricité, télécom, eau…)**.

Tout comme le pont de l'Université, l'aménagement de cette séquence et des suivantes (jusqu'à la rue Camille Roy) sera discuté avec l'Architecte des Bâtiments de France.

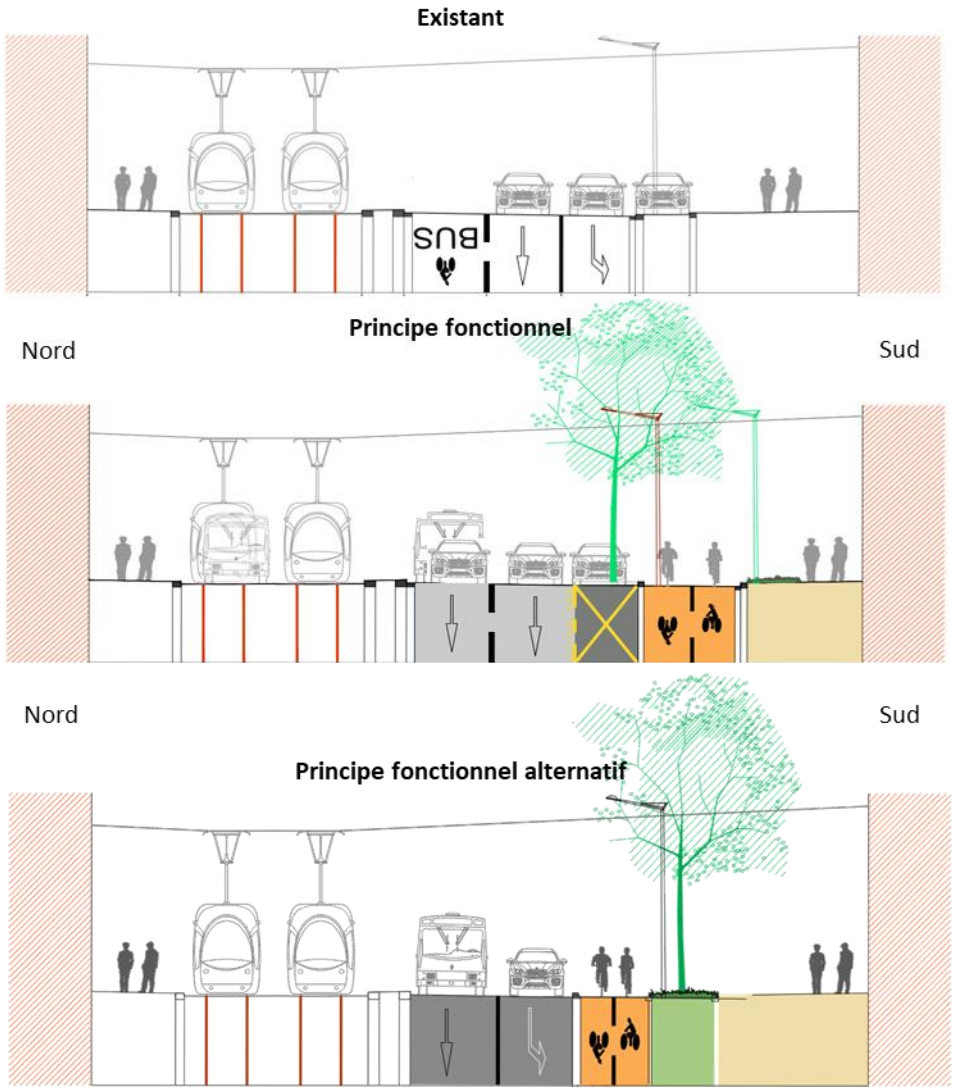

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence B : Rue de l'Université entre le Quai C. Bernard et la rue Pasteur (2/2)

Aménagement existant rue de l'Université
(carrefour rue de Marseille)

Perspective de la Ligne 8 rue de l'Université

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence C : Rue de l'Université/Marc Bloch entre les rues Pasteur et Domer (1/2)

La séquence C entre la rue Pasteur et la rue Domer propose d'insérer la Voie Lyonnaise en piste cyclable à double sens côté sud. Une bande plantée continue sépare les piétons des cyclistes ; une seconde bande permet d'alterner espaces de stationnement et végétalisation sur ce grand axe minéral. Une voie de circulation automobile centrale est conservée ainsi qu'une voie bus dans le sens Est-Ouest.

Cet aménagement permet de végétaliser la rue de l'Université qui est aujourd'hui peu confortable pour les modes actifs.

Dans les profils ci-contre, deux principes sont proposés ; la solution retenue in fine sera celle présentant la meilleurs compatibilité avec les réseaux enterrés existants (électricité, télécom, eau…).

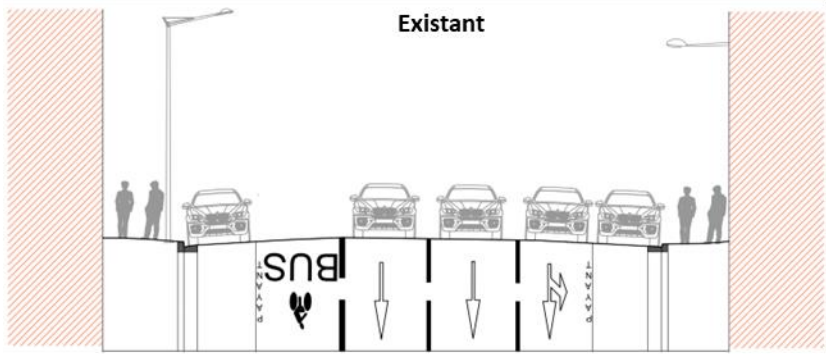

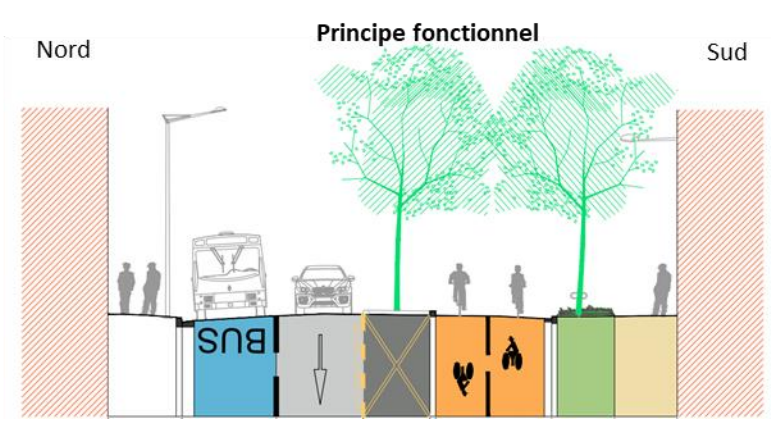

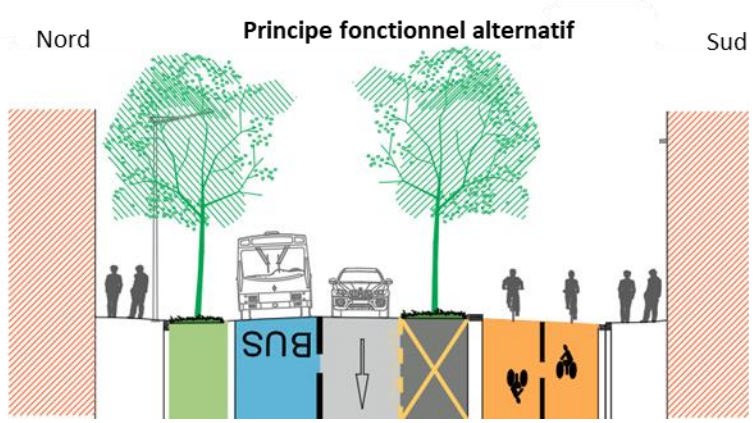

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence C : Rue de l'Université/Marc Bloch entre les rues Pasteur et Domer (2/2)

Aménagement existant rue de l'Université (carrefour rue Saint-Jérôme)

Perspective de la Ligne 8 rue de l'Université

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence D : Rue Marc Bloch entre les rues Domer et Garibaldi

La Voie Lyonnaise 8 s'insère en piste à double sens au sud de la rue de l'Université entre les rues Domer et Garibaldi. **Sauf impossibilité liées à la présence de réseaux, elle est séparée de la circulation automobile par une bande alternant plantations et espaces de stationnement**. Il est prévu de ne pas impacter le parvis du groupe scolaire Marc Bloch.

Une voie bus dans le sens Ouest-Est permet d'accueillir le projet C12 provenant de la rue de Chevreul. Deux voies de circulation automobile dans le sens Est-Ouest sont conservées. Les bus provenant de l'Est s'insèrent dans la circulation générale.

Cette séquence se termine au niveau de l'intersection des rues Marc Bloch, Madeleine, Garibaldi, Vienne, Chevreul et Camille Roy. Une insertion de la Voie Lyonnaise 8 - qui croise la Voie Lyonnaise 7 à cet endroit - sera proposée afin de traiter cette intersection et de créer une continuité cyclable avec la séquence suivante.

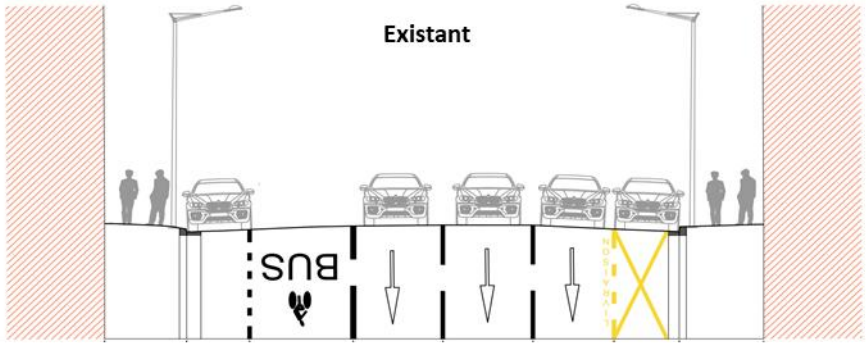

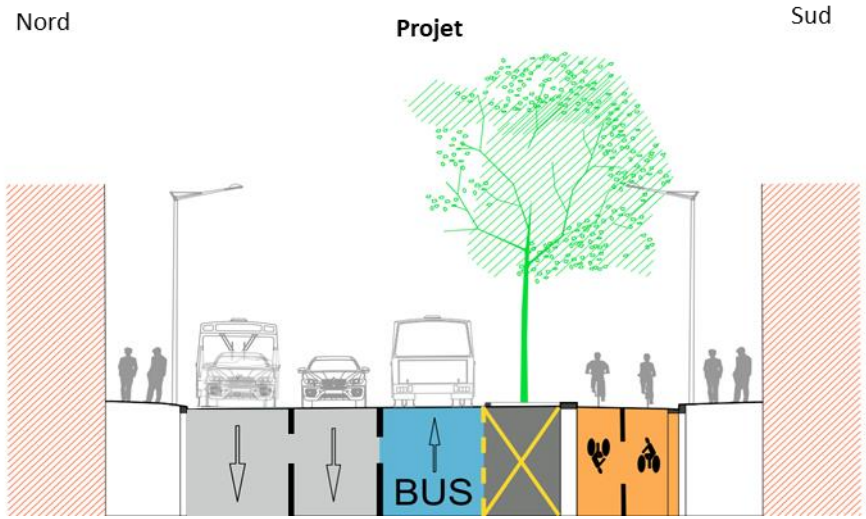

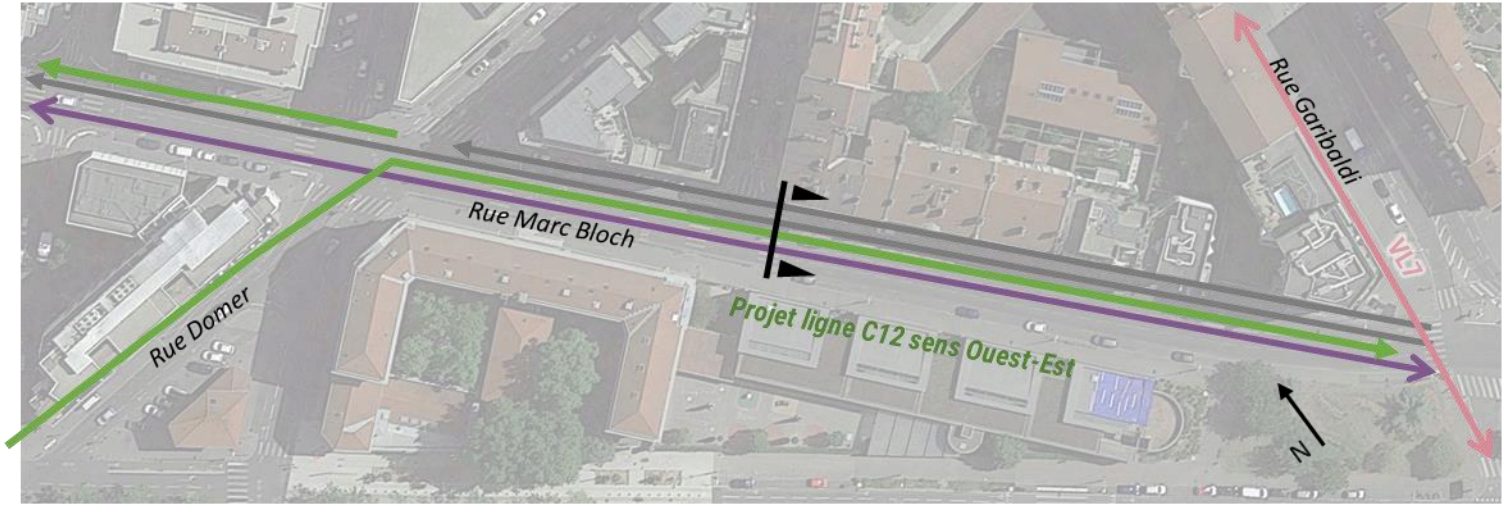

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence E : Rue Camille Roy après la traversée de la rue Garibaldi (1/3)

La rue Camille Roy est accessible au moyen d'une traversée de la rue Garibaldi. À cet effet elle emprunte une courte portion de la Voie Lyonnaise 7. Ce secteur a déjà fait l'objet d'une concertation en février 2023 dont les détails sont disponibles sur le site jeparticipe.grandlyon.com. Le projet de ligne 7 propose l'aménagement d'une piste cyclable en double-sens, un couloir bus et une bande plantée sur la **rue Garibaldi**, comme indiqué ci-contre :

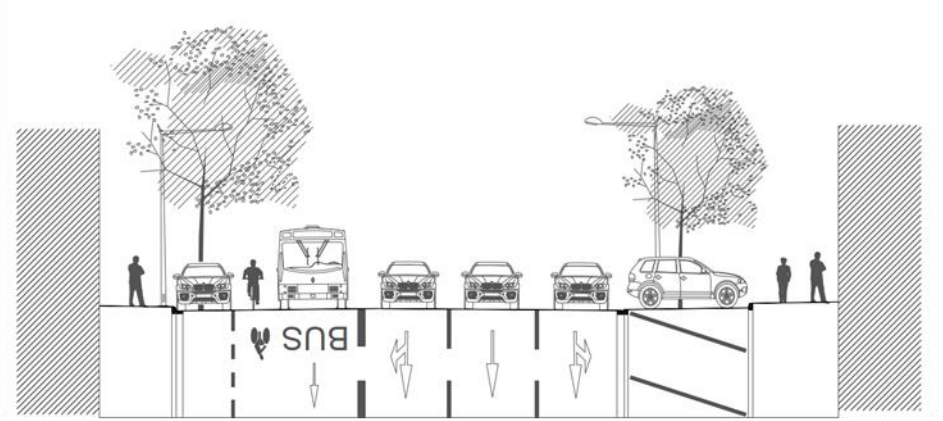

Existant

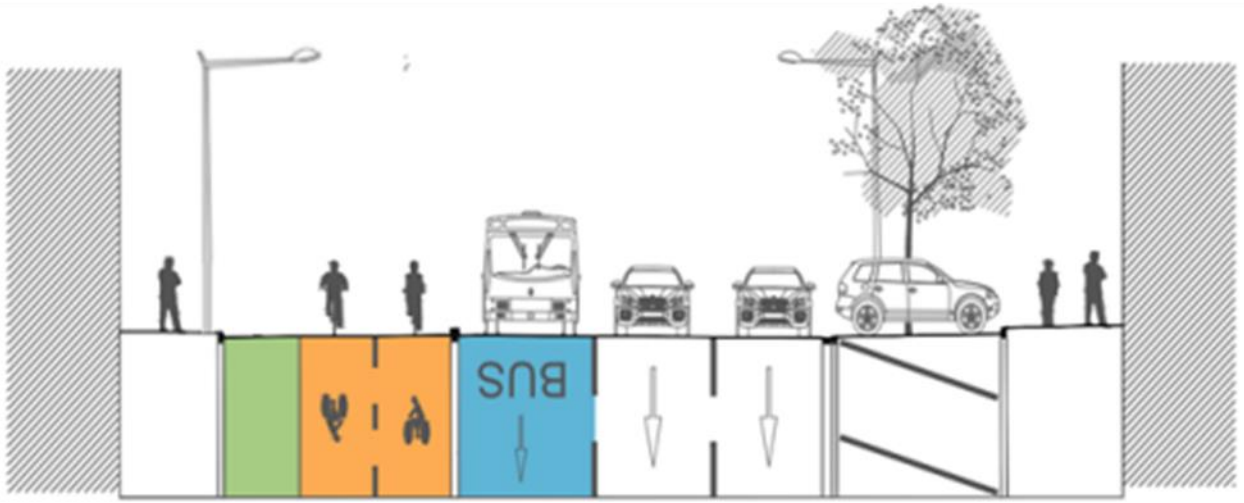

Coupe de principe de l'aménagement de la VL7, rue Garibaldi

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence E : Rue Camille Roy après la traversée de la rue Garibaldi (2/3)

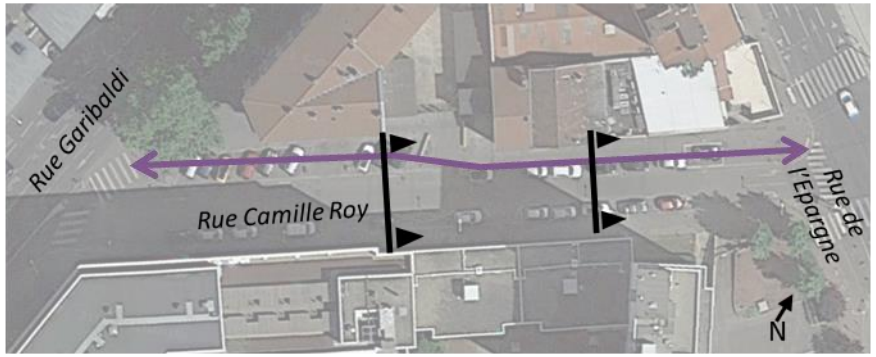

Section Sud : La plus large (20, 22 m)

Section Nord : la plus contrainte (15,14 m)

Dans la rue Camille Roy, il est proposé de planter et végétaliser de part et d'autre de la chaussée pour une amélioration d'ensemble du confort piéton et riverain au profit de la qualité urbaine de cet axe. La piste cyclable est à double sens côté nord-ouest de la rue. Une partie du stationnement est conservée et la voie de circulation automobile actuelle est conservée.

L'aménagement de la séquence E permet de favoriser les modes actifs, et également de valoriser l'entrée du parc Blandan qui se trouve dans la perspective de la rue de Camille Roy. **La dimension patrimoniale et paysagère guide l'aménagement de cette séquence.**

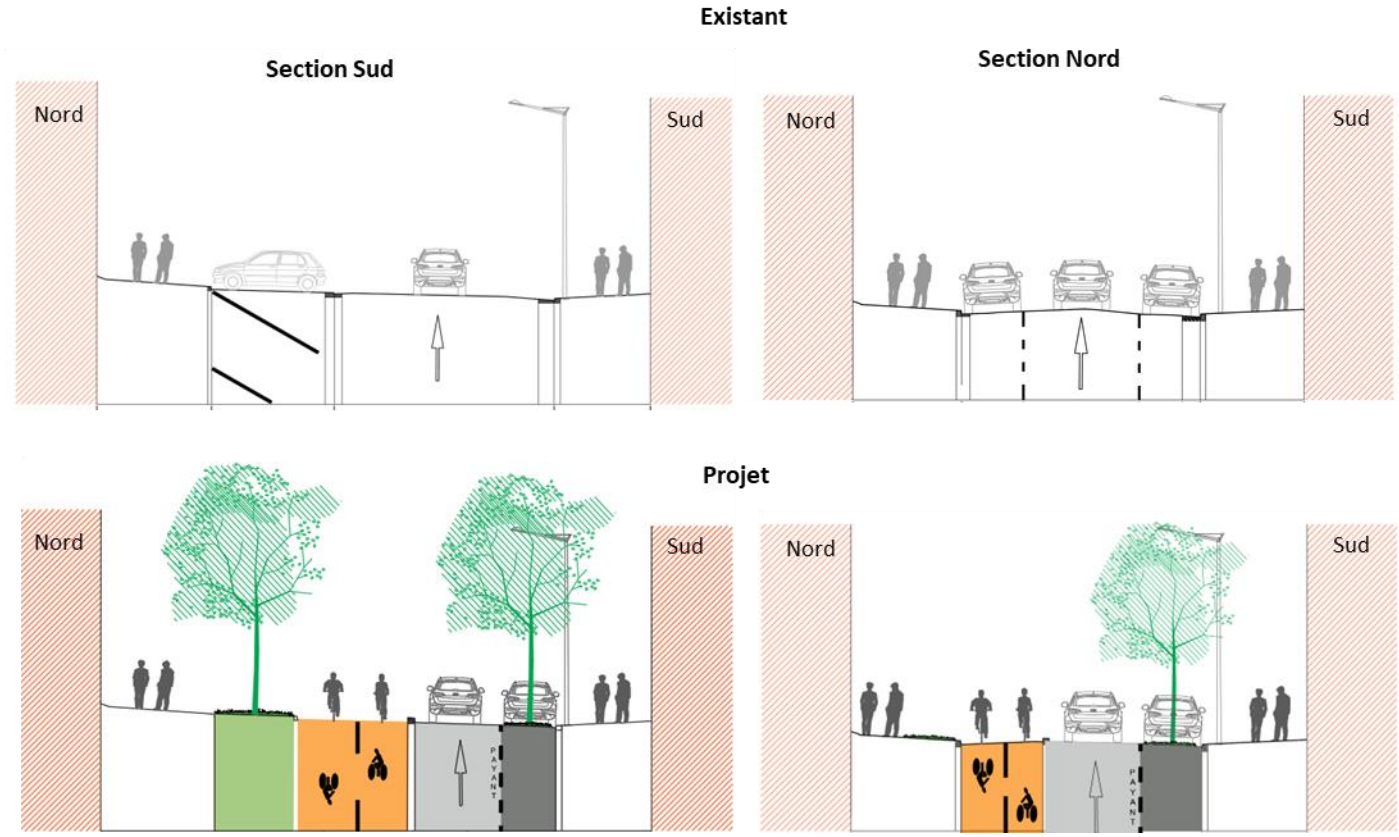

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 1 – Séquence E : Rue Camille Roy après la traversée de la rue Garibaldi (3/3)

Aménagement existant rue Camille Roy

Perspective de la Ligne 8 rue Camille Roy

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 2
Rue et Pont de l'Epargne

Tronçon 2 – Requalification de la rue de l'Épargne (1/4)

La portion de la Voie Lyonnaise 8 située sur la rue de l'Épargne est réalisée en lien avec l'opération de requalification de la rue, qui a pour objectif de sécuriser les traversées piétonnes du Parc Sergent Blandan, d'améliorer l'accès au parc depuis le 8e arrondissement et de créer une continuité écologique entre le parc et le cimetière de la Guillotière.

La Voie Lyonnaise 8 sera aménagée de façon continue sur la rue de l'Épargne dans une configuration provisoire, avant un réaménagement plus global à long terme avec une végétalisation de la rue.

Deux scénarios sont envisagés sur cette section de la Voie Lyonnaise 8.

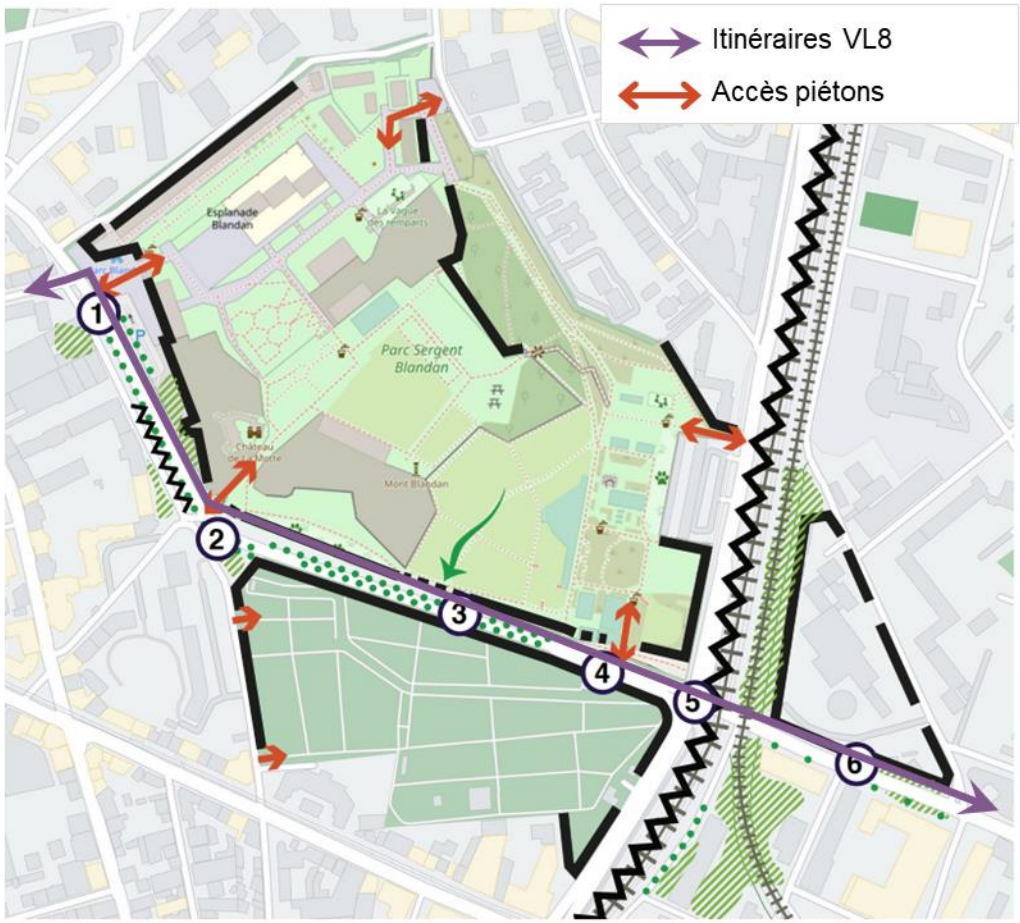

Synthèse des enjeux – Projet rue de l'Épargne

1. UN CARREFOUR AVANT TOUT ROUTIER QUI SOULÈVE POURTANT DES ENJEUX URBAINS DE VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC ET D'ENTRÉE DU PARC
PRIORISER LA TRAVERSÉE PIÉTONNE

2. UNE FUTURE ENTRÉE À VALORISER
UN TERRE-PLEIN CENTRAL À REPENSER MAIS À CONSERVER
DES LIENS ENTRE RIVES À FAVORISER

3. ROMPRE L'EFFET CORRIDOR DE LA SÉQUENCE
UNE VALORISATION DES MODES ACTIFS MALGRÉ LE PEU DE FLUX PIÉTONS

4. L'ENTRÉE DU PARC DEPUIS LE 8ème ARRONDISSEMENT A RENDRE PLUS IDENTIFIABLE ET FACILE D'ACCES

5. UN FRANCHISSEMENT ROUTIER DE LA COUPURE URBAINE INADAPTÉ A LA FORTE FRÉQUENTATION PIÉTONNE

6. UNE RIVE NORD HERMÉTIQUE QUI NE PARTICIPE PAS À LA MISE EN VALEUR DE LA RUE
UNE SÉQUENCE QUI DOIT GAGNER EN CLARTÉ POUR L'ENSEMBLE DES USAGES (PIÉTONS, BUS, CYCLES, VÉHICULES)

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 2 – Requalification de la rue de l'Épargne (2/4) – Scénario 1

Le scénario 1 propose de réserver la voie automobile du pont de l'Epargne en direction de la rue Garibaldi aux piétons et aux cycles. La circulation automobile est maintenue sur l'ouvrage de franchissement des voies SNCF en direction du boulevard des Tchécoslovaques et de la Part-Dieu.

Ce scénario permet de créer :

- un cheminement piéton sécurisé et confortable, notamment pour les familles et autres habitants du 8e pour accéder au poumon vert que constitue le parc Blandan,
- un cheminement cyclable (VL8) confortable et sécurisé.

La largeur totale de l'ouvrage d'environ 7m sera partagée entre la piste cyclable et le trottoir

Les véhicules en provenance du 8e arrondissement sont ainsi dirigés vers le nord (boulevard des Tchécoslovaques). Les véhicules de secours pourront toujours emprunter l'ensemble de la rue de l'Épargne (en circulation partagée avec les vélos sur le pont). La circulation automobile est maintenue depuis le 7e arrondissement en direction de l'avenue Berthelot.

À court terme, un aménagement provisoire est réalisé afin de garantir la continuité de l'itinéraire cyclable sécurisé à double sens entre les rues Camille Roy et Marius Berliet.

À plus long terme, la rue de l'Épargne sera végétalisée, afin de créer un « prolongement » du parc Blandan.

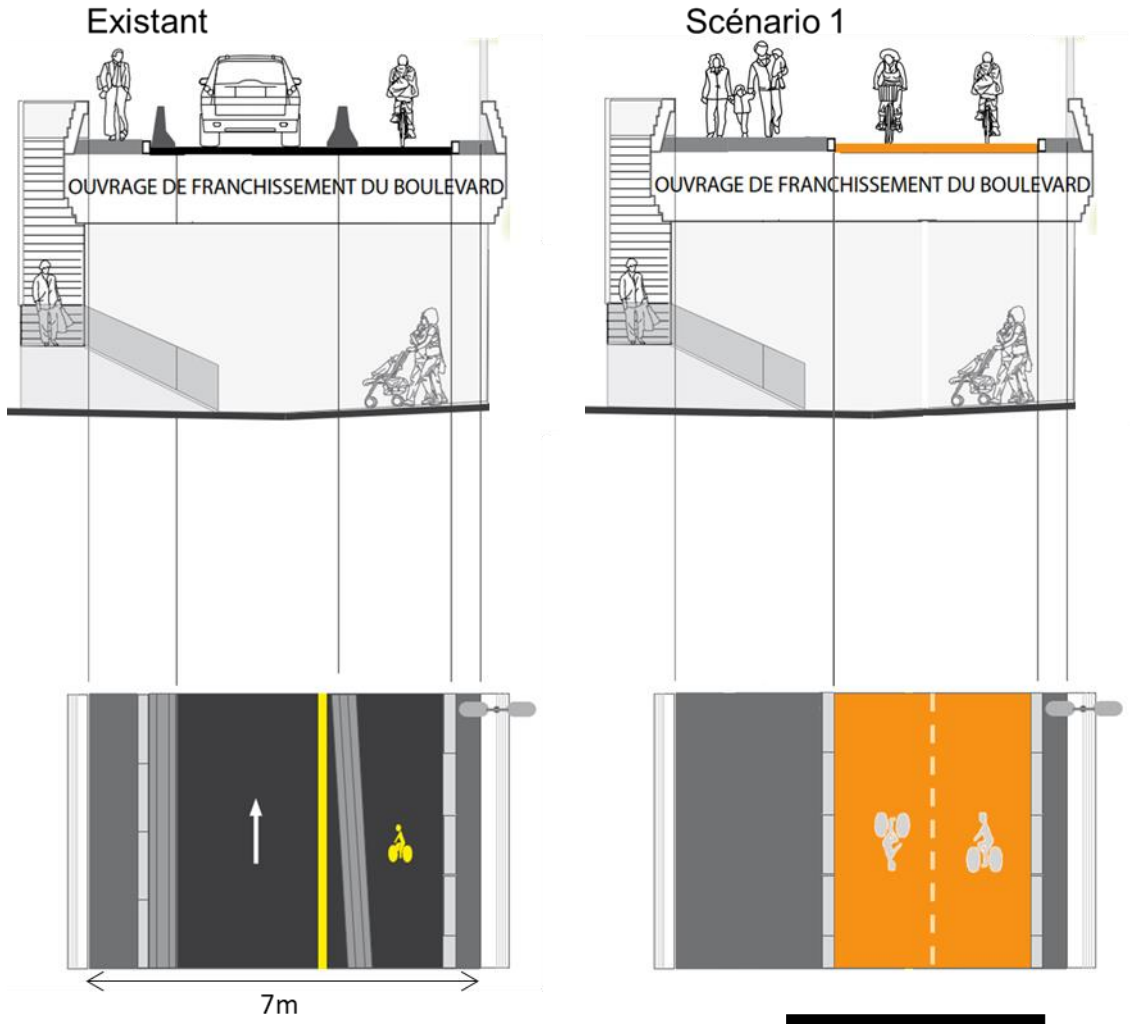

Tronçon 2 – Requalification de la rue de l’Épargne (3/4) – Expérimentation du scénario 1

En raison de l’important changement apporté par le scénario 1 sur l’organisation des circulations automobiles dans ce secteur, il est proposé d’en mesurer les impacts en réalisant une expérimentation. Celle-ci consisterait en un aménagement provisoire du pont et d’une piste cyclable à double sens tout au long de la rue de l’Epargne dans la configuration du scénario 1 à partir du printemps 2024 et pour une durée de l’ordre de 6 mois.

Des mesures des flux automobiles seraient réalisées tout au long de ce test permettant d’évaluer le dispositif et son impact. Les acteurs du quartier seraient sollicités pour une évaluation qualitative de cette expérimentation.

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 2 – Requalification de la rue de l'Épargne (4/4) – Scénario 2

Le scénario 2 propose de maintenir la circulation des véhicules sur l'autopont surplombant le boulevard des Tchécoslovaques et les voies SNCF.

À court terme, ce scénario ne permet pas d'avoir des cheminements piétons et cycles distincts sur l'ouvrage. Il est donc proposé la mise en place d'une voie verte (partage vélos et piétons) d'une largeur de 3 à 3,50 m. Un aménagement provisoire avec séparation des piétons et des cycles est prévu sur le reste de la rue de l'Épargne.

À plus long terme, un élargissement de l'ouvrage (sous réserve de faisabilité technique) est envisagé pour restituer de la place aux piétons et aux cycles. La rue de l'Épargne pourra alors être réaménagée de manière définitive en accordant une place importante aux plantations, de façon à créer un « prolongement » du Parc Blandan. En outre, et afin de pacifier la rue, il est proposé de la mettre à sens unique dans le sens Est→Ouest.

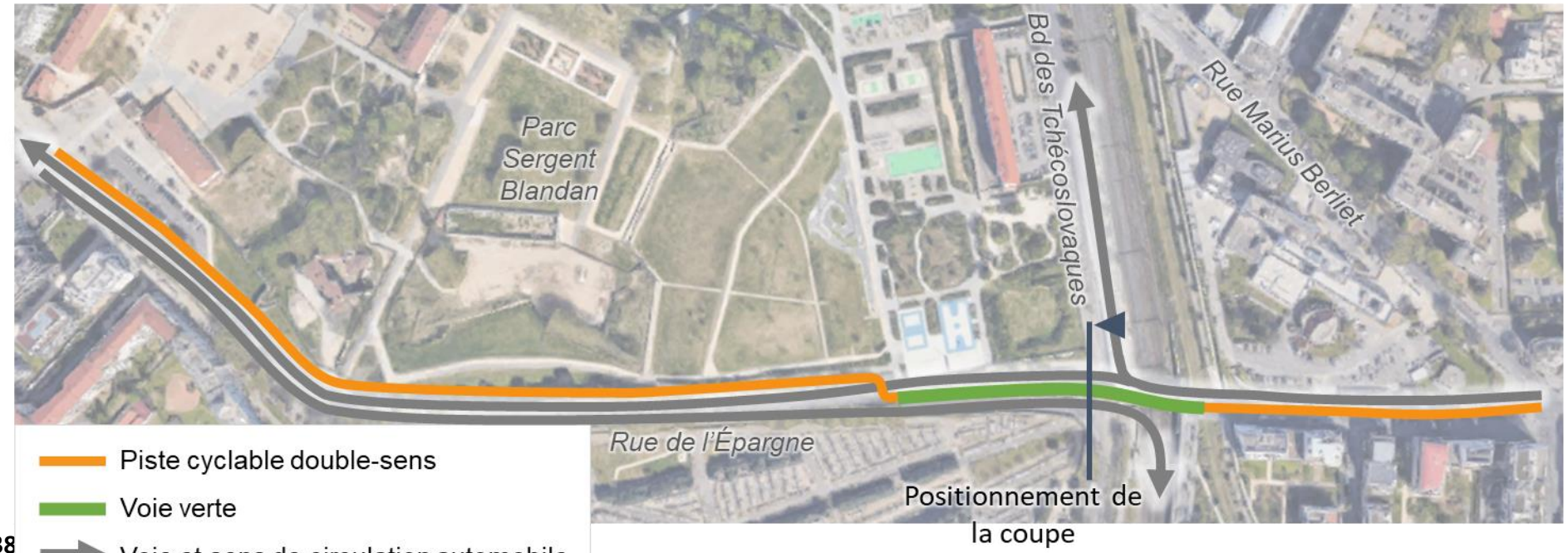

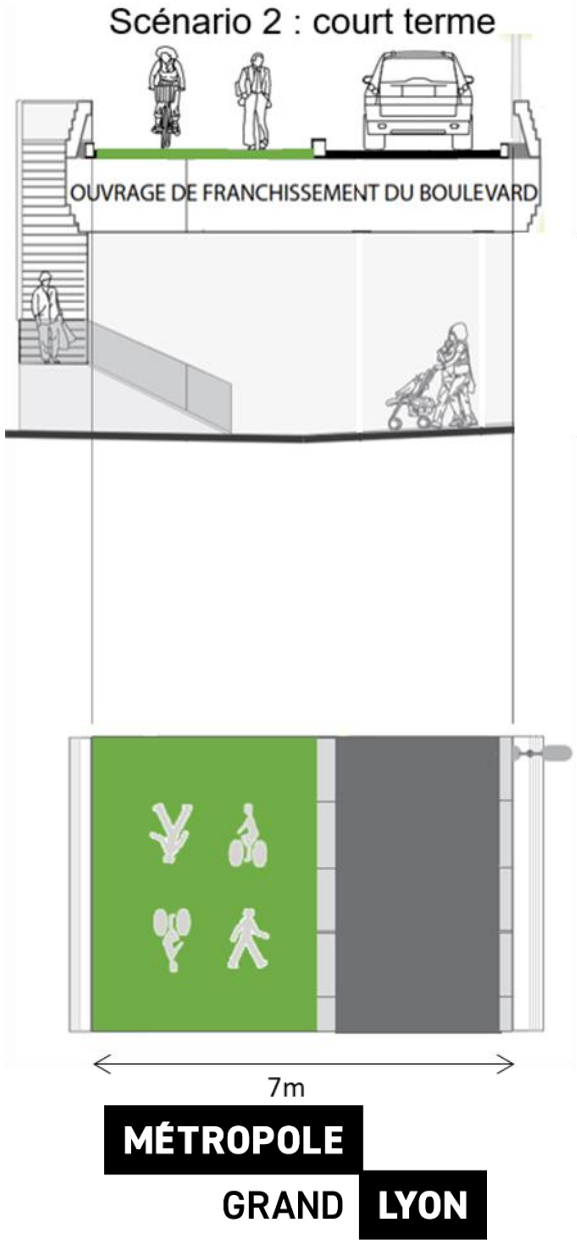

Continuité de la Voie Lyonnaise
De la rue Marius Berliet à la place du Bachut

MÉTROPOLE GRAND LYON

Continuité de la Voie Lyonnaise 8 via la rue Marius Berliet

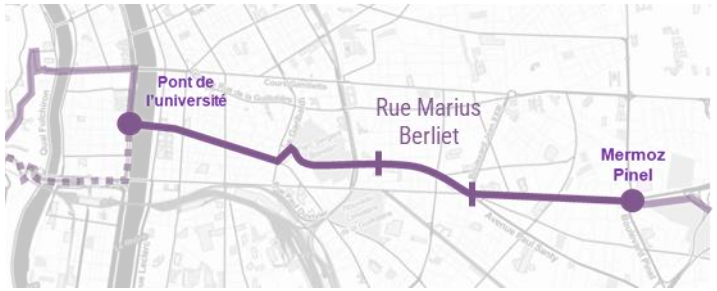

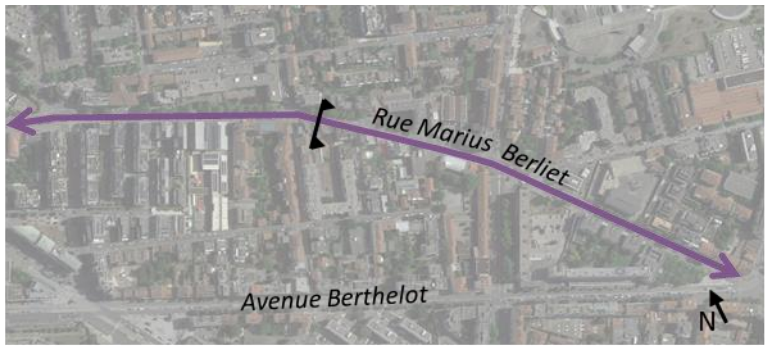

L'insertion de la Voie Lyonnaise 8 sur la rue Marius Berliet a été étudiée entre la rue Audibert et Lavirotte et la place du Bachut.

Cette rue comporte deux couloirs bus (un par sens) empruntés notamment par la ligne C25 et sont ouverts à la circulation des cyclistes.

L'espace disponible n'est pas suffisant pour insérer la Voie Lyonnaise tout en conservant les deux couloirs bus, nécessaires à la régularité de la ligne C25 qui est fortement empruntée (15 000 voyageurs/jours). En effet, les prévisions de trafic de circulation automobile à l'horizon 2026 montrent un trafic routier non saturé, mais dense qui risquerait de dégrader la vitesse des bus s'ils devaient partager une voie avec les voitures.

L'aménagement de ce tronçon **est donc reporté à une phase ultérieure**. Le principe d'aménagement à terme serait celui proposé dans l'illustration ci-contre, avec une piste cyclable à double sens côté sud et la conservation d'un couloir bus dans le sens Est-Ouest.

À court terme, il est prévu que la continuité de l'itinéraire VL8 reste assurée via les couloirs bus, ouverts aux vélos. Les deux carrefours d'extrémité de la rue Berliet seront aménagés de manière à sécuriser les traversées de voiries des cyclistes.

À court terme : conservation de l'existant

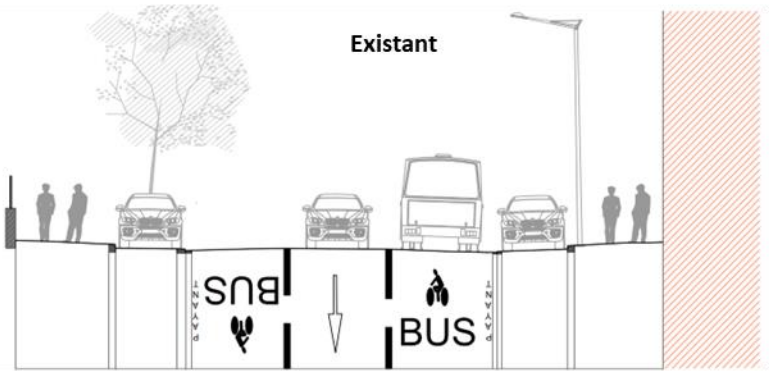

Nord Sud

À long terme : insertion de la VL8 au sud

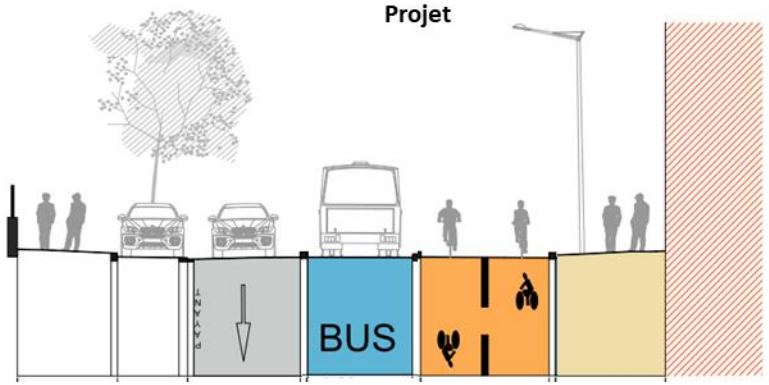

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 3
De la place du Bachut au boulevard Ambroise Paré

MÉTROPOLE GRAND LYON

TRONCON 3 : Avenue Jean Mermoz entre la place du Bachut et le Boulevard Ambroise Paré

Le tronçon 3 débute à partir de la place du Bachut et se termine au boulevard Ambroise Paré. Il se compose de **2 séquences** qui se différencient au vu de leur profil en travers.

On retrouve :

- **La séquence A** qui s'étend entre la rue Marius Berliet et la rue Maryse Bastié
- **La séquence B** correspond à la section entre la rue Maryse Bastié et le bd Ambroise Paré.

Tronçon 3 – Séquence A : Entre la rue Marius Berliet et la rue Maryse Bastié (1/2)

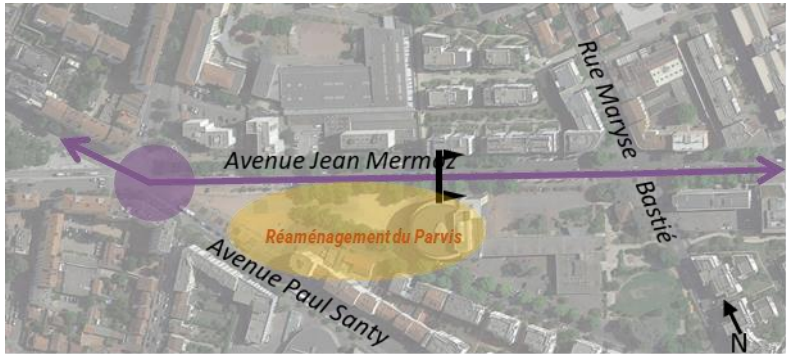

Pour la séquence A sur l'avenue Jean Mermoz entre la rue Marius Berliet et la rue Maryse Bastié, il est proposé d'insérer la Voie Lyonnaise 8 au sud en piste cyclable à double sens. Le stationnement de part et d'autre de l'avenue est maintenu, ainsi que les arbres d'alignement présents le long de l'avenue, qui apportent de l'ombrage. Le carrefour du Bachut sera réaménagé de manière à sécuriser notamment les mouvements des piétons et des cyclistes.

Un projet de réaménagement du parvis de la Maison de la Danse et de la Mairie du 8e arrondissement est également en cours d'étude. Ce projet accolé à celui de la Voie Lyonnaise 8, contribuera à la qualité urbaine et paysagère d'ensemble puisqu'il prévoit notamment de nombreuses plantations.

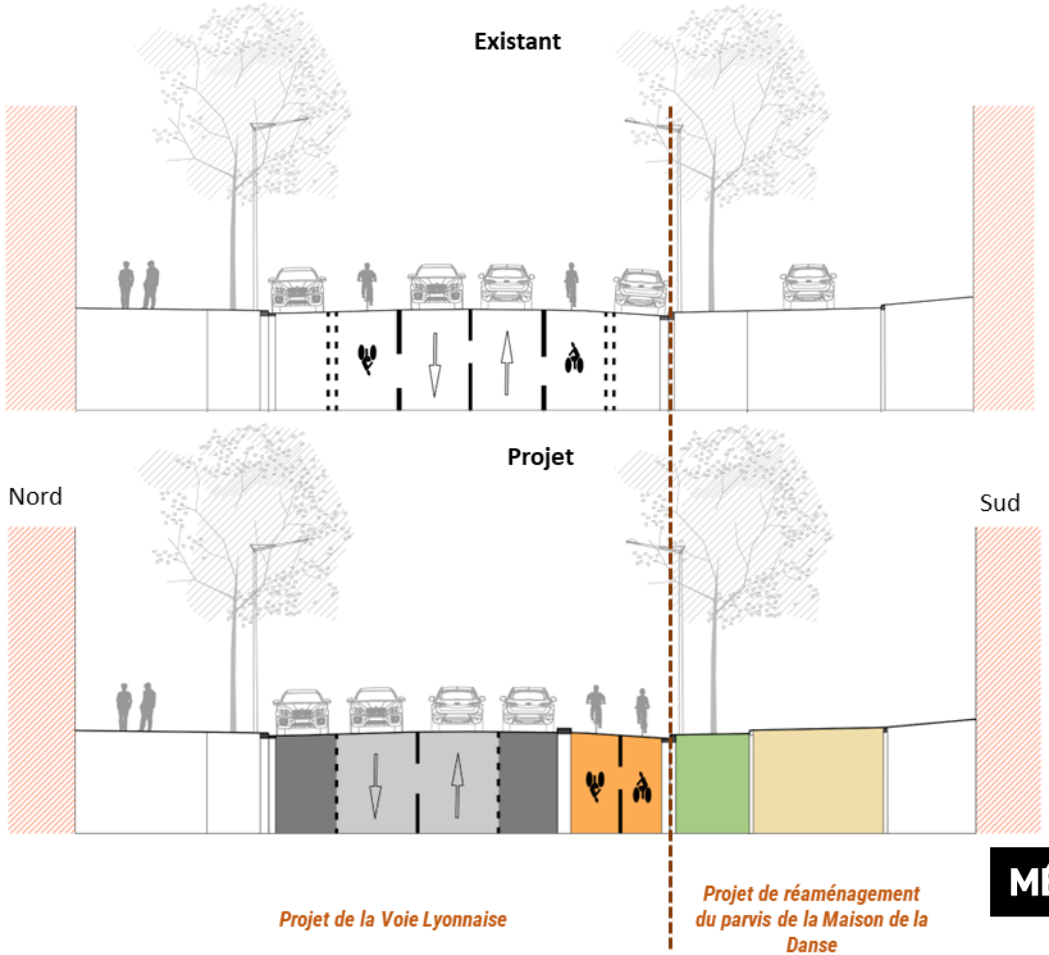

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 3 – Séquence A : Entre la rue Marius Berliet et la rue Maryse Bastié (2/2)

Aménagement existant Avenue Jean Mermoz

Perspective de la ligne 8 sur l'Avenue Jean Mermoz

MÉTROPOLE GRAND LYON

Tronçon 3 – Séquence B : Entre la rue Maryse Bastié et le Boulevard Ambroise Paré

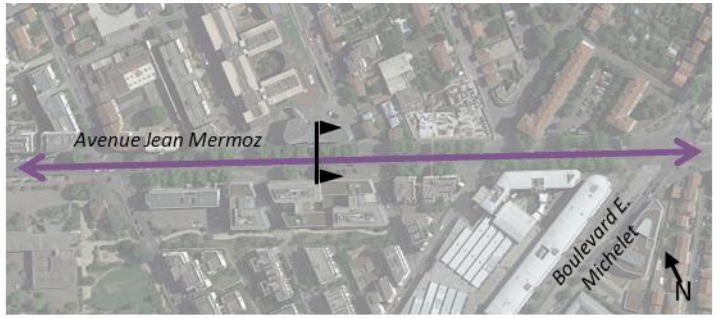

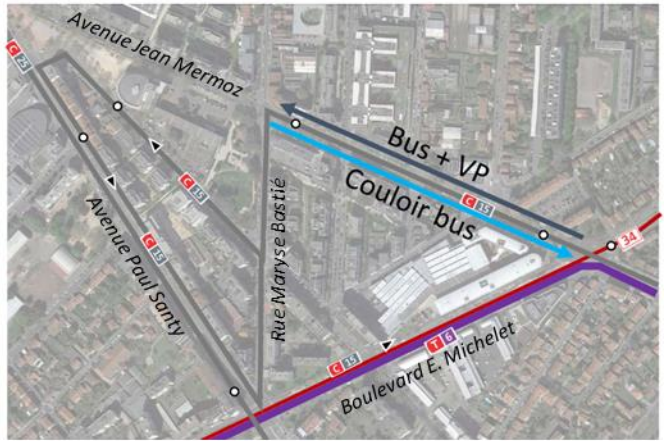

Terminus C15

La Voie Lyonnaise 8 se poursuit sur l'Avenue Jean Mermoz entre la rue Maryse Bastié et le boulevard Ambroise Paré, avec l'insertion en piste cyclable à double sens au sud de la voirie.

L'espace disponible n'est pas suffisant pour pouvoir conserver les deux voies bus existantes et utilisées par la ligne C15. Il est proposé de conserver la voie bus dans le sens ouest-est afin d'assurer la régularité de la ligne C15 en début de sa course.

Dans le sens inverse, les bus de la ligne C15 circuleront en partage avec les voitures sur environ 400 m.

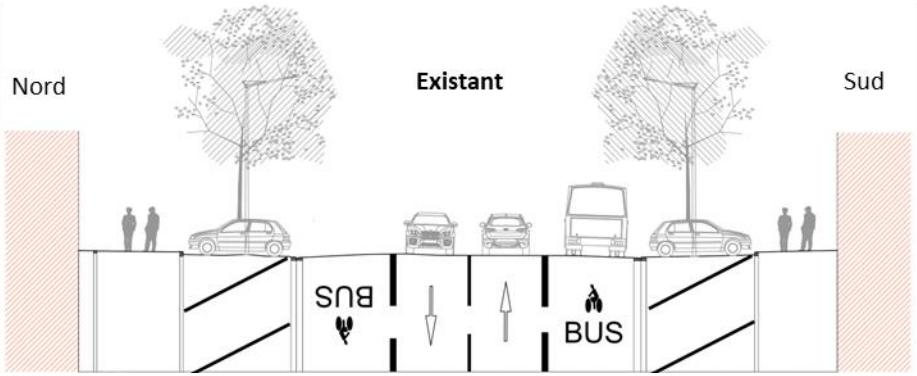

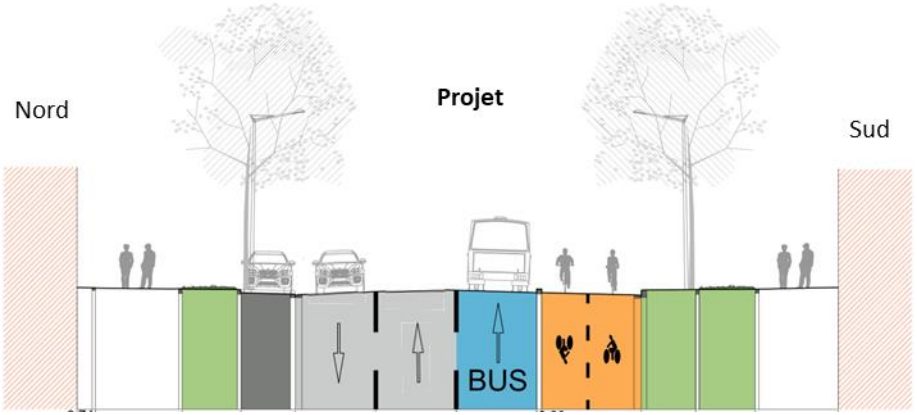

MÉTROPOLE GRAND LYON

Continuité de la Voie Lyonnaise
Du boulevard Ambroise Paré au boulevard Pinel

MÉTROPOLE GRAND LYON

Continuité de la ligne 8 sur l'Avenue Jean Mermoz entre les Boulevards Ambroise Paré et Pinel

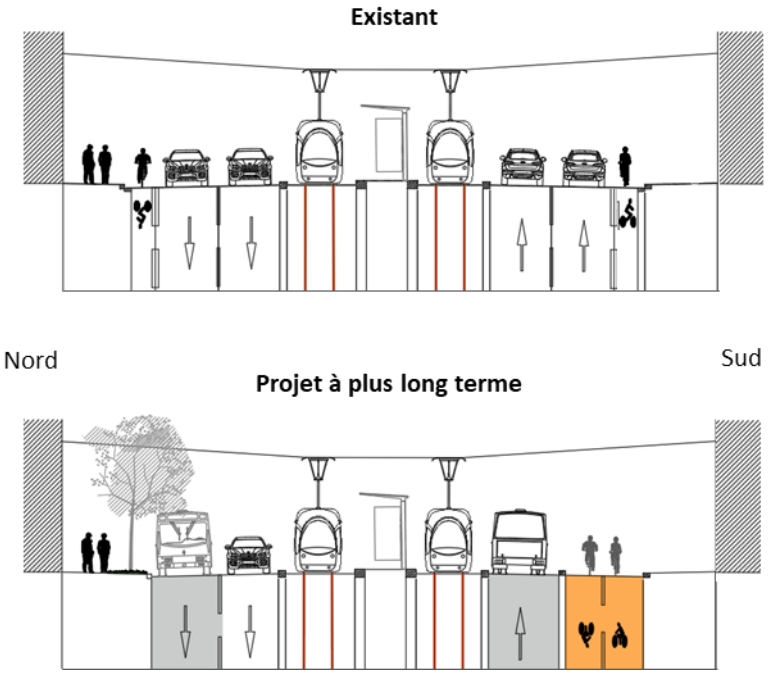

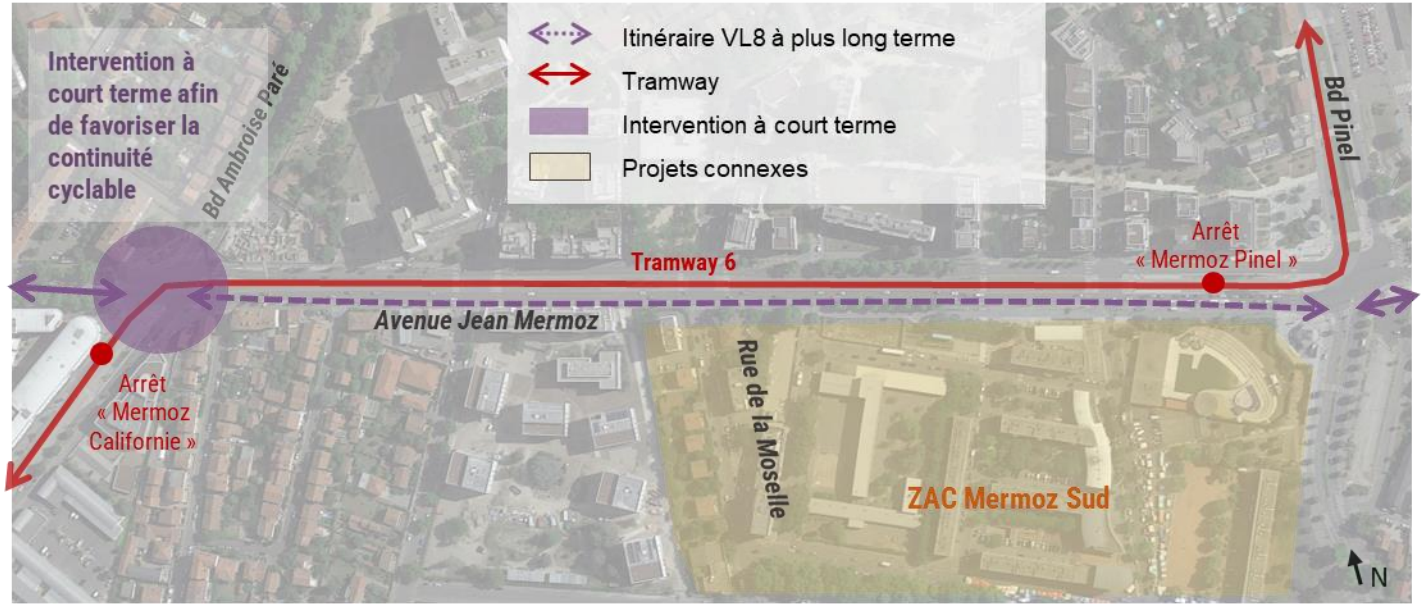

Ce tronçon a fait l'objet d'un réaménagement complet en 2019 dans le cadre du projet du tramway T6, et comporte donc une continuité en pistes et bandes cyclables situées de chaque côté de la voirie. Ce tronçon est par ailleurs en interface avec le projet de la ZAC Mermoz qui vise une requalification en profondeur du quartier (voir page suivante).

Ainsi, il est proposé de conserver l'aménagement sur le tronçon situé à l'est du boulevard Ambroise Paré, en sécurisant toutefois les traversées des cycles dans le carrefour de l'avenue Mermoz avec ce boulevard.

À plus long terme, il pourra être envisagé d'insérer la Voie Lyonnaise 8 en piste cyclable à double sens au sud de l'axe, en lieu et place d'une voie de circulation automobile. Cela permettra d'améliorer la continuité et le confort cyclable tout en apaisant la circulation automobile en sens Ouest-Est. Des études détaillées seront nécessaires pour confirmer un tel aménagement et notamment son impact sur les lignes de bus de l'axe.

MÉTROPOLE GRAND LYON

Project connexe : ZAC Mermoz Sud

La Voie Lyonnaise 8 s'insère le long de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Mermoz Sud au niveau de l'avenue Jean Mermoz entre la rue de la Moselle et le boulevard Pinel.

La ZAC Mermoz Sud comprend la réhabilitation du parc de logements actuels ainsi que la construction de nouveaux logements, de deux groupes scolaires et d'un Pôle Sportif et Culturel. En outre, tous les espaces publics du quartier seront requalifiés, et le plan de circulation routière adapté avec notamment la création de voies débouchant sur l'avenue Mermoz.

La Voie Lyonnaise 8 s'insère sur les aménagements cyclables actuels de l'avenue Mermoz, il n'y a donc pas d'interface entre les deux projets à court terme. Dans une projection à plus long terme, permettant d'envisager la Voie Lyonnaise en piste cyclable à double sens, il sera nécessaire de réaliser quelques adaptations du trottoir sud de l'Avenue Jean Mermoz.

Plan de la ZAC Mermoz sud

MÉTROPOLE GRAND LYON

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

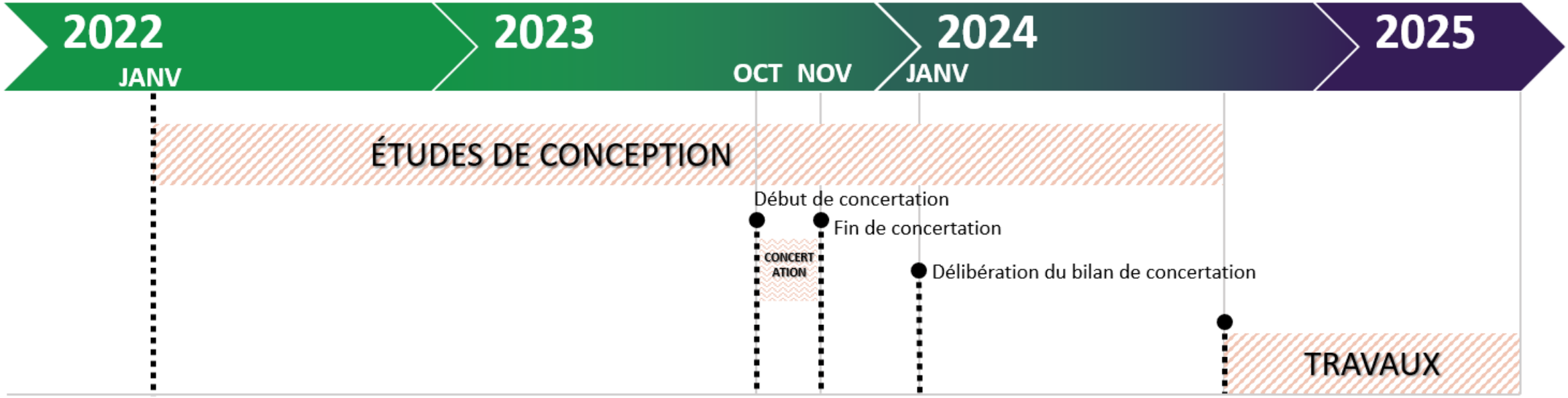

Début des travaux au 2e semestre 2024

Un budget de 7 150 000 €HT pour les aménagements depuis le pont de l'Université jusqu'à la rue Camille Roy, l'aménagement transitoire de la rue de l'Épargne et l'aménagement de l'avenue Mermoz entre la place du Bachut et le boulevard Ambroise Paré

MÉTROPOLE GRAND LYON

Exprimez vos questions et avis sur la plateforme Je Participe !

jeparticipe.grandlyon.com

les Voies Lyonnaises

MÉTROPOLE GRAND LYON